2 200 familles relogées à partir de mercredi à Alger

Page 24

DÉLAI ENCORE UNE FOIS AVANCÉ

Les vignettes en vente du 1er au 31 mars

Page 24

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6011 - LUNDI 19 FÉVRIER 2017

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

FONCTION PUBLIQUE

De nouvelles grèves en avril

Page 2

JOURNÉE DU CHAHID

BOUTEFLIKA EXHORTE LES JEUNES À S'INSPIRER DES MARTYRS

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a affirmé hier que la sécurité était désormais assurée à travers l'ensemble du pays malgré un environnement inquiétant et menaçant, et ce, grâce à la concorde civile et à la réconciliation nationale, mais aussi aux sacrifices de l'Armée nationale populaire (ANP).

PAGE 3



VISITE DE MESSAHEL EN RUSSIE



DES RELATIONS ÉTROITES ET UNE CONVERGENCE DE VUES

Page 3



A QUELQUES JOURS DE LA FIN DES SOLDES D'HIVER

ENGOUEMENT POUR LES PRODUITS IMPORTÉS

Page 5

JS KABYLIE



NOUREDDINE SAÂDI JETTE L'ÉPONGE

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

FETWAS ÉMISES PAR LES CHAÎNES PRIVÉES

Ghoulamallah veut mettre fin à l'anarchie

LE PRÉSIDENT du Haut conseil islamique (HCI), Bouabdellah Ghoulamallah, a souligné hier l'importance d'unifier les avis religieux (fetwas) pour éviter le désaccord entre les algériens, en faisant constater une certaine anarchie dans les fetwas diffusées via les chaînes satellitaires privées de contenu algérien. Intervenant au forum d'El Moudjahid, l'ancien ministre d'Affaires religieuses a affirmé que son instance œuvre dans ce sens, en annonçant une réunion prochaine avec le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs et les chefs de conseils scientifiques relevant du secteur, ainsi que les membres de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) en vue d'interdire la diffusion de toute fetwa sur ces chaînes sans l'approbation des autorités religieuses.
Interrogé sur l'inexistence d'un mufti de la République en Algérie, il a répondu que ce n'est pas les oulémas qui manquent, mais qu'il y a des divergences concernant certaines questions sociales et économiques, «d'où l'importance d'unifier les fetwas», a-t-il insisté. Il a rappelé que son instance a une mission consultative et que l'avis religieux incombe actuellement au Conseil scientifique au niveau des wilayas, celui-ci étant habilité à répondre aux interrogations des citoyens sur la charia et sur la jurisprudence islamique.
Concernant l'implication de son instance dans les textes devant régir la finance islamique, le président du HCI a évoqué la mise en place d'un organe de contrôle relevant du HCI qui travaillera avec la Banque centrale. «Sa principale mission sera d'accompagner les opérateurs économiques dans leurs démarches auprès des institutions financières qui proposent des produits conformes à la charia», a-t-il expliqué. Il a précisé toutefois que cette instance ne va pas s'ingérer dans la gestion interne des banques, mais qu'elle permet d'assurer aux particuliers comme aux entreprises la licéité de leurs transactions et qu'elles soient exemptes de toute forme d'usure (Riba). Dans ce contexte, Bouabdellah Ghoulamallah a fait savoir que le HCI encourage les banques à s'ouvrir sur les finances islamiques pour accueillir des fonds et les utiliser au profit de l'économie nationale et des entreprises. Il a également insisté sur la nécessité de former des théologiens dans le domaine de la finance et de l'économie d'une manière générale.
L'hôte du forum a été interpellé pour exprimer son point de vue religieux sur plusieurs questions de l'heure, notamment les grèves et l'émigration clandestine. Le président du HCI a répondu que son instance ne peut se prononcer en émettant des fetwas sur ces questions, et que ses déclarations restent des avis qu'on peut consulter. Sur la question du débrayage des médecins résidents, par exemple, il a estimé inadmissible de continuer sur cette voie car «des grèves illimitées» pénalisent les malades en premier lieu. Il a affirmé que cela dit, il ne pouvait émettre un avis religieux interdisant les grèves. De même pour l'émigration clandestine, où il est question pour le HCI de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils traversent la mer au péril de leur vie et que leur acte s'apparente au suicide, interdit par l'islam.

Zineb M.

UNE NOUVELLE GRÈVE EST ANNONCÉE EN AVRIL PROCHAIN

L'intersyndicale de la fonction publique persiste et signe

La grogne sociale continue de monter. Plusieurs secteurs de la fonction publique seront de nouveau paralysés. Une grève nationale est annoncée par l'Intersyndicale de la fonction publique au mois d'avril. La coalition des quatorze syndicats de différents secteurs de la fonction publique (éducation, santé publique, formation professionnelle, administration publique, agriculture, les travailleurs de la Sonelgaz et les postiers) ne comptent en aucun cas baisser les bras, et ce jusqu'à satisfaction totale de ses revendications.



Réunie à Alger, et après plusieurs heures de débat et de concertation, cette coalition syndicale a décidé d'observer une grève d'une journée le 4 avril prochain. Une action qui sera appuyée par plusieurs rassemblements de protestation devant les siège de wilaya au niveau national. Cette action de protestation fait suite au « silence de mort du gouvernement » qui, selon eux, « continue de faire la sourde oreille à leurs revendications ». Les syndicats des différents secteurs de la fonction publique ont, lors de cette rencontre, vigoureusement dénoncé «les mesures répressives adoptées par le gouvernement, avec la ponction sur les salaires des médecins résidents et des enseignants ». La coalition a déploré le fait que « les enseignants grévistes du Cnapeste risquent la radiation s'ils ne rejoignent pas leurs postes ce lundi », indiquant que « c'est là une ligne rouge à ne pas franchir ». Les syndicats en question ont, à cet effet, exprimé leur entière solidarité avec les enseignants grévistes affiliés au Cnapeste ainsi qu'avec les médecins résidents qui sont en grève illimitée depuis le 24 décembre dernier. Ces formations syndicales n'ont pas omis de dénoncer « les atteintes aux libertés syndicales ». Les 14 syndicats de la fonction publique restent attachés à leur plateforme de revendications. Il faut dire que la coalition continue de rejeter la décision du gouvernement relative à « la suppression de la retraite anticipée et de la retraite sans condition d'âge », et conteste «la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs algériens». L'Intersyndicale autonome de la fonction publique a appelé «la base et les travailleurs des différents secteurs de la fonction publique à se mobiliser, à unifier leurs rangs et à poursuivre la lutte syndicale afin de protéger leurs acquis et de faire valoir leurs doléances». «La retraite anticipée et la retraite sans condition d'âge, le projet du Code du travail et la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs algériens» constituent les points phares contenus dans la plate-forme de revendications de l'Intersyndicale de la fonction publique. Cette dernière exige également «la révision de la grille des salaires et l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les travailleurs». L'Intersyndicale de la fonction publique a tenu à « féliciter tous les travailleurs et fonctionnaires pour leur participation aux actions précédentes et les invite à demeurer mobilisés pour faire réussir cette action de contestation afin de faire aboutir leurs revendications légitimes ».

Lynda Louifi

SUITE AU PRÉAVIS DE GRÈVE DANS LES SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Début des rencontres entre le ministère et les syndicats

LE MINISTÈRE de l'Education nationale a entamé, hier à Alger, des rencontres avec des représentants de cinq syndicats du secteur de l'éducation qui ont déposé un préavis de grève de deux jours.
Ces réunions regroupant des responsables du ministère et les représentants de ces syndicats, dont les travaux se déroulent à huis clos, interviennent suite au préavis de grève lancé par ces syndicats pour les 21 et 22 février.
Des représentants du ministère ont reçu en premier lieu le coordinateur national du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), Meziane Meriane. M. Meriane a indiqué, dans une déclaration, que cette rencontre intervenait à la veille du préavis de grève des 21 et 22 février, lancé par ces cinq syndicats, ajoutant avoir demandé que le ministère «soit leur avocat auprès du gouvernement» pour la satisfaction de leurs revendications relatives, notamment, à l'amélioration du pouvoir d'achat des enseignants».
«Lors d'une négociation, et pour gagner du temps, il faut qu'il y ait un représentant de la fonction publique, du ministère des Finances, pour sortir directement avec une décision», a-t-il néanmoins expliqué.
Les représentants de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF), le Syndicat national des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF), le syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) et le Conseil des lycées d'Algérie (CLA) seront également reçus séparément.
M. Meriane a ajouté que, dans l'après-midi, ils seront reçus «en principe» par la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit.
Le secteur de l'éducation est déjà secoué par un mouvement de grève illimité enclenché depuis le 30 janvier dernier par le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (CNAPESTE).

T. R.

DANS UN MESSAGE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU CHAHID

Appel aux jeunes à s'inspirer des sacrifices des chouhada

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a affirmé hier que la sécurité était désormais assurée à travers l'ensemble du pays malgré un environnement inquiétant et menaçant, et ce à grâce à la concorde et à la réconciliation nationale mais aussi aux sacrifices de l'Armée nationale populaire (ANP).



«Grâce à la concorde et à la réconciliation nationale ainsi qu'aux sacrifices et à la détermination de notre vaillante Armée nationale, la sécurité est désormais assurée et garantie à travers l'ensemble du territoire national, malgré un environnement inquiétant et menaçant en raison des crises et des conflits qui secouent les pays voisins», a souligné le président de la République dans un message à l'occasion de la Journée nationale du chahid, célébrée le 18 février de chaque année, lu en son nom par le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, à Tamanrasset, qui a abrité les festivités de cet événement.

Le président Bouteflika a rappelé le processus de développement dans lequel s'est engagée l'Algérie à la faveur d'une politique de construction et d'édification dans tous les domaines depuis qu'elle a renoué avec la sécurité et la paix. Le pays, a-t-il affirmé, a certes accompli de nombreuses réalisations dans les domaines économique, social et culturel, mais beaucoup reste à faire pour «rattraper le retard et apporter la joie et le bien-être aux citoyens et citoyennes».

«L'édification est une lutte perpétuelle, une lutte inscrite parmi les objectifs post-indépendance dans la Déclaration du 1er Novembre», a précisé le chef de l'Etat qui a notamment exhorté les jeunes «à s'inspirer, en cette journée mémorable et face aux dangers qui guettent notre pays, des idéaux du chahid pour poursuivre la construction de l'Algérie digne et fière, celle pour laquelle se sont sacrifiés un million et demi de chahids».

«Les jeunes de notre chère patrie ont prouvé, à travers l'histoire, leur détermination à rester unis et rien ne pourra entamer leur démarche car leur volonté inébranlable qui leur a permis d'accomplir des miracles, demeurera la force inspiratrice héritée des vaillants chouhada qui ont donné les plus beaux exemples d'héroisme et de bravoure à travers l'histoire», a écrit le président de la République dans son message.

«Nous ne devons pas nous contenter de célébrer la Journée nationale du chahid, mais montrer clairement notre fierté quant au legs précieux de nos chouhada et de nos moudjahidine, un legs qui nous prémunit et nous protège dans un monde dont nous connaissons les défis», a souligné le chef de l'Etat. Le président Bouteflika a rappelé que de grands pas ont été franchis pour permettre aux enfants de l'Algérie d'aller vers les objectifs escomptés et de «préserver les acquis dans le cadre de la paix et de la réconciliation nationale en vue d'instaurer la confiance et consolider l'unité et la cohésion nationales».

S. T.

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE 2015

L'APN appelle à mettre fin aux dysfonctionnements

LA COMMISSION des Finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a appelé, dans son rapport sur le projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2015, à remédier aux insuffisances constatées par la Cour des comptes en matière de gestion du budget de l'Etat.

La Commission des Finances et du budget réitère, comme à chaque examen de projets de loi portant Règlement budgétaire, l'appel à éviter la répétition des mêmes dysfonctionnements en matière de gestion et d'exécution du budget de l'Etat», indique le rapport, qui a été présenté hier lors d'une plénière présidée par M. Saïd Bouhadja.

La Commission a souligné également l'importance de mettre en place des mécanismes de coordination entre la Direction générale des prévisions et des politiques et le reste des Administrations centrales du ministère des Finances pour l'adoption de données économiques et financières exactes en vue de déterminer les prévisions des projets de loi de Finances.

Le document met en avant en outre la nécessité d'instaurer une politique d'estimation efficace à travers une vision prospective en vue de déterminer les estimations budgétaires en fonction des besoins réels des secteurs. Le rapport recommande, dans ce sens, d'accélérer la révision de la loi n 84-17 relative aux lois de Finances en fixant l'exercice concerné par la loi portant Règlement budgétaire (n-2 au lieu de n-3).

En matière fiscale, la Commission a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts fournis en matière de recouvrement des ressources fiscales ordinaires et le reste du recouvrement fiscal à travers le renforcement des procédures de recouvrement et l'activation du suivi des contribuables par l'administration fiscale, outre le contrôle attentif les déclarations des contribuables, à travers le constat continu et le recours à tout type de contrôle en vue de s'assurer du respect des engagements fiscaux.

La commission des Finances et du budget de l'APN a noté «l'absence d'une évaluation réelle» des dépenses fiscales ainsi qu'une «faiblesse» résultats enregistrés en matière de création de postes de travail par les investisseurs bénéficiant d'avantages fiscaux, d'autant plus que les dépenses fiscales au titre de l'exercice 2015, intitulées investissement et emploi, ont atteint les 107.56 milliards DA.

La Commission a souligne, à ce propos, la nécessité de prendre des mesures strictes pour l'évaluation des incitations fiscales, notamment en terme de concrétisation des objectifs aux plans économique et social.

Elle a affirmé, à ce titre, la nécessité d'évaluer le régime des exemptions fiscales et l'impact qui en découle, notamment en matière de création de richesse et d'emploi, et ce, en coordination entre les différentes administrations et organismes concernés et «l'annulation des incitations qui ont montré leur inefficacité en termes de valeur ajoutée à l'économie nationale».

Dans son analyse du budget équipement, la Commission a recommandé le strict respect des textes réglementaires relatifs aux dépenses d'équipement, l'activation de l'assainissement permanant, la révision annuelle de la nomenclature des projets, l'évaluation de leurs impacts tout en respectant scrupuleusement les délais de réalisation. Elle a appelé en outre à éviter les réévaluations, à mettre en place des programmes d'équipement en fonction des priorités et de l'intérêt socio-économique, outre le recours à des mécanismes scientifiques pour l'évaluation de l'état de réalisation en matière d'équipement.

Après avoir appelé à éviter le financement des entreprises économiques à partir du Trésor de l'Etat au vu de «l'important recul» des capacités financières du pays, la Commission a plaidé pour une révision de la politique de subvention des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et la mise en place de mécanismes pour le suivi de l'emlpoi des dotations allouées à leur soutien.

M. D.



VISITE DE MESSAHEL EN RUSSIE

Des relations étroites et une convergence de vues

LA RUSSIE et l'Algérie «entretiennent des liens étroits» et «partagent beaucoup de choses en commun en politique étrangère», a indiqué le ministère russe des Affaires étrangères à la veille de la visite en Russie du chef de la diplomatie algérienne, Abdelkader Messahel. Au cours de sa visite, le ministre algérien aura aujourd'hui des entretiens avec son homologue Serguei Lavrov, avant de rencontrer successivement le secrétaire du Conseil de sécurité de Russie, Nikolaï Patrouchev, et le vice-président du Conseil de la Fédération (Chambre haute du Parlement russe), Ilias Oumakhanov. Les deux chefs de la diplomatie donneront une conférence de presse conjointe aujourd'hui, à l'issue de leur rencontre. «Nous considérons l'Algérie comme l'un de nos principaux partenaires en Afrique et dans le monde musulman. La Russie et l'Algérie partagent beaucoup de choses en commun en politique étrangère», a indiqué le MAE russe dans un communiqué, ajoutant que les deux pays «prônent la garantie de la stabilité et de l'équilibre des intérêts dans les relations internationales, le renforcement du rôle central de l'ONU, et le respect des normes et des principes fondamentaux du droit international, notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sans ingérence extérieure. Nos approches se rejoignent, par exemple, sur la Syrie et la Libye».

«Par nos efforts communs, nous avons réussi à rendre les liens russo-algériens très bénéfiques. Diversifiés et riches, ils englobent aussi bien le domaine matériel, et notamment la coopération militaro-technique et énergétique, que les échanges socioculturels. Depuis plusieurs années, nos échanges dépassent 3 milliards de dollars», a ajouté la déclaration de la diplomatie russe. Le MAE russe a rappelé que durant la visite en Algérie du Premier ministre Dmitri Medvedev, en octobre 2017, «il a été convenu d'un vaste programme de démarches concrètes, lequel s'étendra également aux domaines de pointe, notamment à l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques». La Commission intergouvernementale russo-algérienne mixte pour la coopération commerciale, économique, scientifique et technique, «qui s'est déjà réunie huit fois et qui fonctionne avec succès, est appelée à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de ces plans», poursuit le document du MAE russe qui se dit convaincu que «les conditions sont réunies pour poursuivre une coopération étroite avec l'Algérie, et que nos liens traditionnellement amicaux continueront d'évoluer positivement.»

H. B.

VIGNETTE AUTOMOBILE

L`acquittement est avancé du 1er au 31 mars prochain

LA PÉRIODE d`acquittement de la vignette automobile pour l`année 2018 s`étalera du 1er au 31 mars, apprend-on auprès de la Direction générale des impôts (DGI).
La vente des vignettes, dont les tarifs restent inchangés, s`effectuera de 8h à 16h auprès des recettes des impôts ainsi qu'au niveau des receveurs d'Algérie Poste, précise la DGI.
Pour permettre aux automobilistes d`acquérir leurs vignettes durant les jours de repos, les recettes des impôts seront ouvertes au public les samedis, selon la même source.
L`administration fiscale invite les automobilistes à ne pas attendre le dernier moment pour s`acquitter de cette obligation légale et éviter ainsi les chaînes d`attente et les désagréments qui en résultent.
Par ailleurs, les automobilistes sont priés de s`assurer du tarif légal de leur vignette avant son acquisition car toute vignette non conforme au tarif légal entraîne le retrait de la carte d`immatriculation qui ne sera restituée qu'après présentation d`une vignette conforme et majorée de 100%.
Les propriétaires de véhicules neufs acquis en 2018 demeurent concernés par l`achat de la vignette. A ce titre, la carte provisoire de circulation (carte jaune) tient lieu de document servant à son acquisition dans un délai d'un (1) mois à compter de la mise en circulation du véhicule sur le territoire national.
S'agissant des véhicules utilitaires, le tarif des vignettes est fixé selon le poids total en charge (PTC) et non pas la charge utile.
Le défaut d`apposition de la vignette sur le pare-brise du véhicule donne lieu à l`application d`une amende fiscale égale à 50% du montant de la vignette, avise la DGI.
Le prix de la vignette varie en fonction de la puissance de motorisation du véhicule et de son ancienneté.
Une fourchette de 500 DA à 3.000 DA est imposée pour les véhicules ayant plus de 10 ans d`âge, de 1.000 DA à 4.000 DA pour ceux dont l`âge varie entre 6 et 10 ans et de 1.500 à 6.000 DA pour les 3 à 6 ans.
Les véhicules ayant moins de 3 ans sont imposés d`une vignette dont le prix oscille entre 2.000 et 10.000 DA.
Toutefois, l`exemption de la vignette automobile est toujours accordée au profit des véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l`Etat et aux collectivités locales (communes, daïras, wilayas) et les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires.
Cette exonération touche également les ambulances, les véhicules équipés de matériels sanitaires, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie,les véhicules destinés aux handicapés et les véhicules équipés d`un carburant GPL/C.
Les tracteurs et autres engins agricoles, les véhicules à moins de (4) roues (motocyclettes, vélomoteurs...), les engins à travaux publics ou encore les remorques ne sont pas concernés par la vignette automobile.
Pour rappel, la vignette automobile a été instaurée en Algérie depuis 1998.
Une part de 20% de ses recettes est versée au Trésor public et 80% au Fonds commun des collectivités locales.

S. N.

NECIB ANNONCE UN LOURD INVESTISSEMENT

Trois milliards de dollars pour le secteur de l'eau en 2018

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a annoncé hier, lors de son passage à la radio nationale, que le plan de charge pour l'année 2018 de son ministère est de l'ordre de 280 milliards de DA (3 milliards de $). Le plan inclut un programme neuf de 160 milliards DA et le dégèlement de certains projets qui s'élèvent à 84 milliards.



Hocine Necib a tenu à rappeler la stratégie adoptée par le ministère, qui repose sur plusieurs axes, dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable du pays. Cette stratégie, qui existe déjà depuis les années 2000, repose, entre autres, sur la diversification des ressources en eau, à travers la mobilisation de toutes les ressources conventionnelles (les eaux captées par les barrages, les eaux souterraines…), et non conventionnelles (le dessalement).
Il a aussi évoqué l'intérêt de son secteur pour le domaine de l'hydraulique agricole qui contribue au développement de nouvelles surfaces agricoles. Outre la stratégie adoptée par ses services pour faire face au stress hydrique, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a rappelé la détermination de son département à réduire les fuites d'eau à 18%. Ces dernières sont de l'ordre de 30%. Un pourcentage qualifié par le ministre de très élevé et qui engendre une grande perte. Pour remédier à ce phénomène, il a signalé la mise en place d'un chantier qui consiste à rénover les réseaux d'assainissement dans plusieurs wilayas du pays. « Notre rythme de réalisation est d'environ 1 500 km par an, mais notre ambition est d'atteindre un rythme de 2 000 km/an «, a précisé le ministre. « Avec cette cadence, nous allons pouvoir réduire les fuites d'eau à un niveau inférieur à 20% en 2030, peut-être même à 18% «, a-t-il ajouté, en rappelant le fait qu'il n'y a pas de réseau qui ne fuite pas, avec une moyenne mondiale de 12 à 15%.
Ces pertes s'élèvent à 50%. Elles sont accentuées par les branchements illicites. «15 à 20% des pertes sont issus des vols d'eaux qui sont consommées mais non facturées», a précisé le ministre. «Cette situation engendre des pertes commerciales importantes pour l'Algérienne des eaux et représente une atteinte au domaine public hydraulique «, a-t-il enchaîné.
Pour ce qui est de la reconduction du contrat avec la SEAAL, qui prendra fin au mois d'août, le ministre a fait savoir que «nous sommes en phase d'évaluation des objectifs «, qui déterminera sans doute la reconduction ou non de cet opérateur chargé de la gestion de l'eau potable à Alger et Tipasa.L'augmentation de la tarification de l'eau a fait aussi objet de questionnements. A ce sujet, le premier responsable du secteur de l'eau a tenu à rassurer encore une fois sur le fait que « cela ne figure même pas dans l'agenda du ministère «.

Lilia Aït Akli

SELON LES DONNÉES FOURNIES PAR LES DOUANES

Net recul du déficit commercial en janvier 2018

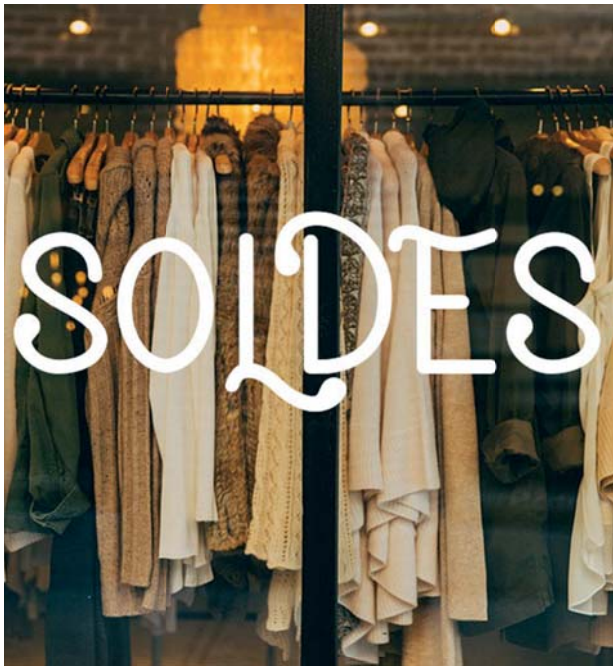
LE DÉFICIT commercial de l'Algérie a atteint 410 millions de dollars en janvier 2018, contre 1,08 milliard en janvier 2017, soit une baisse de 674 millions de dollars correspondant à un recul du déficit de 62,2%, selon les données fournies hier par les services des Douanes.
Les exportations ont augmenté à 3,378 milliards usd sur le premier mois de l'année en cours contre 2,98 mds usd en janvier 2017, soit une hausse de 13,35% correspondant à une augmentation de 398 millions usd, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).
Pour les importations, elles ont reculé à 3,788 mds usd en janvier 2018 contre 4,064 mds usd au même mois de l'année écoulée, soit une baisse de 276 millions de dollars (-6,8%).
Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 89% en janvier 2018 contre 73% à la même période de l'année précédente.
Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger en janvier 2018 (93,84% du volume global des exportations) en s'établissant à 3,17 mds usd, contre 2,77 mds usd, soit une hausse de 400 millions usd (+14,23%).
Demeurant marginales, les exportations hors hydrocarbures se sont établies à 208 millions contre 205 millions usd en janvier 2017 (+1,5%).
Les exportations hors hydrocarbures se sont composées des demi-produits avec 166 millions usd (contre 174 millions usd), des biens alimentaires avec 30 millions usd (contre 22 millions usd), des produits bruts avec 5 millions usd (même montant qu'en janvier 2017), des biens d'équipement industriels avec 5 millions usd (contre 3 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires.
Pour ce qui est des importations, il est constaté que les produits ayant encore connu une augmentation sont les biens alimentaires et les demi-produits. La facture d'importation des produits alimentaires s'est établie à 838 millions usd en janvier 2018 contre 747 millions en janvier 2017 (+12,2%).
En revanche, les importations de biens d'équipements agricoles ont enregistré une baisse en s'établissant à 35 millions usd contre 55 millions usd (-36,4%) ainsi que ceux de l'énergie et lubrifiants (carburants) en s'établissant à 101 millions usd contre 135 millions usd (-25,2%).
Des baisses ont également été relevées pour les importations des biens de consommation non alimentaires qui se sont chiffrées à 505 millions usd contre 631 millions usd (-20%), des biens d'équipement industriels à 1,19 milliard usd contre 1,44 milliard usd (-17,3%) ainsi que des produits bruts à 144 millions usd contre 151 millions usd (- 4,6%).
Concernant les partenaires commerciaux, il est constaté que l'Espagne est venue en tête des principaux clients de l'Algérie en janvier dernier, reléguant l'Italie, classée cette dernière année premier client du pays, à la 4e place.
Ainsi, les cinq premiers clients de l'Algérie, en janvier 2018, ont été l'Espagne avec 461 millions usd (13,6% des exportations globales algériennes), suivie des Etats-Unis avec 419 millions usd (12,4%), de la Grande-Bretagne avec 390 millions usd (11,5%), de l'Italie avec 384 millions usd (11,3%) et de la France avec 315 millions usd (9,3%).
Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est encore venue en tête avec 464 millions usd (12,2% des importations globales algériennes), suivie de la France avec 414 millions usd (10,9%), de l'Italie avec 365 millions usd (9,6%), de l'Espagne avec 278 millions usd (7,3%) et de l'Allemagne avec 245 millions usd (6,4%).

M. D.

A QUELQUES JOURS DE LA FIN DES SOLDES D'HIVER

ENGOUEMENT POUR LES PRODUITS IMPORTÉS

A quelques jours de la fin des soldes d'hiver, la fièvre augmente chez certains consommateurs, qui cherchent à saisir l'opportunité de cette période de grands rabais afin de se « relooker «, notamment auprès des grandes marques.



Le président de l'Association nationale des commerçants et artisans, Hadj Tahar Boulenouar, regrette cet engouement pour les produits d'importation. « Les soldes sont destinés aux produits nationaux mais malheureusement, les producteurs algériens, qu'ils soient privés ou publics sont hors champ «, regrette M. Boulenouar. Le président de l'ANCA estime que la culture des soldes est absente dans nos mœurs. Et pour cause, « les commerçants qui veulent solder se retrouvent dans l'obligation de baisser les prix des produits d'importation «, souligne-t-il. M. Boulenouar regrette que « la période des soldes en Algérie n'est qu'une manière d'encourager l'importation et non la production nationale. «

Notre interlocuteur nous fait savoir qu'il existe une loi qui régit cette activité économique. C'est une réglementation qui fixe la période des soldes à deux fois par an, en hiver et été. Il rappelle que cette activité économique a été promulguée par le décret exécutif n° 06-215 du 18 juin 2006. Ainsi, les soldes d'hiver sont fixés entre janvier et février et ceux d'été le sont entre juillet et août. La durée des soldes est de six semaines.

Le président de l'association ajoute que « la loi stipule que la vente en solde n'est pas obligatoire. Le vendeur qui veut saisir l'opportunité pour liquider son stock doit suivre une opération administrative. Ce dernier doit remettre une demande auprès de la direction du commerce dans la wilaya où il exerce. Il doit accompagner la demande par des informations, à savoir la nomenclature des produits concernés par les soldes, la quantité exacte ainsi que les deux prix de la vente, soit avant et après les soldes». Notre intervenant affirme que l'un des objectifs des soldes réside dans l'encouragement de la consommation à des prix réduits.

Il convient noter que cette nouvelle pratique commerciale en Algérie est restée prisonnière de la seule vente en solde des produits d'habillement et de vêtements. Les commerçants pensent que les soldes ne concernent exclusivement que le prêt-à-porter et les vêtements. Or dans les pays développés, où la philosophie des soldes et sa culture sont bien ancrées, ces ventes « spéciales « concernent tous les produits, notamment les meubles, les appareils électroménagers, électroniques et même les bijoux «.

Cependant, le président de l'ANCA pointe du doigt « les producteurs économiques algériens qui estiment ne pas être concernés par les soldes de leurs propres produits». Regrettant cet état de fait, M. Boulenouar tient à signaler que « pendant la période des soldes, on constate un engouement de la part des Algériens pour les achats, ce qui provoque une rupture de stock pour de nombreux produits et articles «. C'est une autre technique commerciale qui permet d'écouler des marchandises et surtout de permettre aux entreprises de doubler leur production ou de rentabiliser leurs investissements.

Pour M. Boulenouar, « dans les pays occidentaux, ce sont les producteurs économiques qui se préparent 2 à 3 mois avant les soldes en appliquant des réductions sur certaines gammes de produits pour permettre aux commerçants de baisser, à leur tour, les prix». Autrement dit, c'est toute une chaîne qui s'organise en prévision de la saison des soldes.

Mais en Algérie, «les soldes sont en train d'encourager l'importation «, regrette-t-il. Toutefois, M. Boulenouar a tenu à insister sur l'importance de cette culture commerciale car, selon lui, les soldes permettent un écoulement accéléré des marchandises en stock et encouragent les entreprises à investir dans la production locale.

Par ailleurs, le président de l'ANCA évoque un autre phénomène qui décourage les commerçants algériens à exercer la vente en soldes. Il s'agit du commerce informel. En effet, ses multiples réseaux et circuits sont de vrais obstacles qui brise la dynamique du commerçant et le décourage. Tout le monde le sait, l'informel et la contrefaçon, surtout s'ils sont bien établis et enracinés dans la société, sont les ennemis d'une économie basée sur la transparence et la qualité. Pour de nombreux commerçants, ces fléaux sont des motifs de découragement car il est impossible de respecter les normes et les règles tant qu'il existe des phénomènes de cette ampleur. De l'avis des commerçants, l'informel impose les soldes toute l'année.

Pour l'ANCA, «un grand nombre de commerçants «boudent» les soldes vu que sur le marché informel, les ventes se font de façon anarchique. Les vendeurs à la sauvette bradent leurs articles à longueur d'années puisqu'ils n'ont aucune charge, ni de location, ni fiscale, et aucune taxe à payer «, dénonce-t-il. « En ce qui concerne les arnaques, certains commerçants soldent des produits de deuxième ou de troisième choix au prix du premier et d'autres annoncent des soldes mais à l'intérieur du magasin, les anciens prix sont ainsi maintenus», révèle le président de l'ANCA.

L'INFORMEL MENACE LA PRATIQUE

Des pancartes, généralement de couleur rouge, sont placardées sur les vitrines des magasins de vêtements de la capitale, mentionnant des réductions de -20% , -30%, -50%, parfois même -80%, provoquant ainsi les fameux rushs particuliers à l'ambiance des soldes. Lors d'une virée aux différents centres commerciaux de la capitale, à l'image d'Ardis, Carrefour et surtout Bab Ezzouar, plusieurs magasins de grandes marques mondiales de vêtements se sont mis aux soldes. Sur place, les propriétaires de ces magasins ont constaté que les soldes d'hiver de cette année ont eu un écho positif auprès des consommateurs. «C'est la première fois que les Algériens s'intéressent autant aux soldes. Depuis le début des soldes, le magasin a reçu un grand nombre d'acheteurs. On est satisfait du chiffre d'affaires», témoigne Katia, vendeuse chez Zara. « La première semaine, tout le personnel était en état d'alerte. On s'activait dans tous les sens. Nous étions vraiment dépassés par la forte demande», conclut-elle.

Mohamed Lyès Boukhari, jeune propriétaire d'un magasin de vêtements pour homme situé à la rue Hassiba-Ben Bouali, à Alger, ne cache pas sa satisfaction : «J'ai atteint 35% de gains pendant cette période. J'ai réussi à liquider ma marchandise avec un bon bénéfice. Je compte faire baisser encore les prix pour pouvoir liquider le reste de mon stock. Ainsi, je doublerai mon rendement.»

Un autre propriétaire d'un magasin à Ben Aknoun est, pour sa part, plutôt favorable à une autre pratique commerciale. « Je multiplie mes opérations promotionnelles tout au long de l'année car je ne veux pas limiter la vente de mes articles à deux périodes par an», confie Hamid, ajoutant que « vu la crise financière dont souffre le pays, notamment les commerçants qui importent des articles à des prix très chers, je ne peux pas vendre un article à 1 000 DA alors qu'il m'a coûté plus de 100 euros».

Karima témoigne. « J'ai profité de cette période pour acheter tout ce qu'il faut pour le trousseau de ma fille qui se marie bientôt, et surtout à des prix raisonnables «, constate cette mère de famille rencontrée à El-Biar, dans un magasin de lingerie féminine. Mais pour la plupart des consommateurs, les soldes, c'est purement une « arnaque «. Pour Nabila, c'est un autre son de cloche. Elle manifeste son mécontentement : « Les annonces des soldes ne sont qu'un appât pour attirer les clients, notamment ceux qui annoncent des réductions de 80%. Pensez-vous vraiment qu'ils puissent vendre à perte ? «.

D'ailleurs, une polémique a surgi cette saison quand des acheteurs ont crié au scandale et dénoncé des arnaques flagrantes. Certains ont même donné des preuves sur des cas de fraude avérés. De plus, il convient de noter qu'avec le développement des réseaux sociaux, le commerce électronique et l'Internet, les campagnes des soldes risquent de prendre une nouvelle tournure. Elles devraient rester confinées uniquement chez les grands magasins ou les grandes marques.

En promulguant et en fixant les conditions et les modalités de la vente en soldes, cette culture s'installe progressivement dans la société algérienne, même si l'on note quelques irrégularités. Rendez-vous donc pris pour les soldes de l'été 2018.

Amel Saïdi

Aux origines des soldes

CETTE TRADITION commerciale remonte au XIXe siècle. L'homme qui a eu l'idée de créer les soldes serait le Français Simon Mannoury, fondateur du grand magasin parisien «Le petit Saint Thomas», ouvert en 1830 à Paris. Les intuitions de cet homme d'affaires ont trouvé un écho immédiat auprès du public. Il proposait donc de plus en plus de produits, mais tous ne se vendaient pas. C'est là qu'il a eu la grande idée de liquider les stocks d'invendus de la saison précédente, à bas prix, et ce afin de laisser de la place, dans les vitrines et les dépôts, aux nouveaux produits. C'est ainsi que les soldes sont nés. Il aura fallu des décennies avant que les pouvoirs publics ne décident de réguler cette pratique par des lois.

A. S.



RENTRÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE À MÉDÉA

Répondre aux besoins du marché

LA RENTRÉE du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels de février 2018 a fait l'objet d'une réunion du conseil exécutif, sous la présidence de Mohamed Merzougui, secrétaire général de la wilaya, consacrée à l'examen des disponibilités pédagogiques et d'accueil des stagiaires. La présentation du secteur a fait ressortir l'enrichissement de la palette des spécialités dispensées par l'introduction de nouvelles qui répondent, est-il souligné, à la vocation agropastorale et forestière de la région, élargissant la nomenclature des offres en direction des jeunes stagiaires. Ainsi, les établissements de formation ont créé de nouvelles filières, notamment celles préparant au diplôme de technicien supérieur en production animale et d'ouvriers spécialisés dans les grandes cultures, la plasticulture, la viticulture et les cultures forestières. Par ailleurs, il convient de souligner que le réseau des établissements de formation a une consistance de 4 instituts nationaux spécialisés de formation (INSFP), d'un institut de formation professionnel (IFP), de 19 CFPA, d'une capacité d'accueil globale de 5 870 places pédagogiques et de 1 910 lits d'internat. Parmi ces établissements, l'INSFP Abdelhak-Benhamouda de Médéa dispose à lui seul d'une capacité de 650 places pédagogiques et dispense des formations préparant au diplôme de TS dans la maintenance des équipements médicaux et aux spécialités appartenant à la branche électronique et électricité, en sus des formations sur le créneau relatif à l'environnement, l'hygiène, la sécurité, etc. La lecture du bilan présenté à cette occasion fait état, au titre de la rentrée de février, de 4 065 inscrits répartis à travers les différentes spécialités ouvertes, chiffres qui indiquent l'importance de l'offre de formation par rapport à la demande exprimée. Dans son commentaire à l'issue de la présentation du secteur, le SG de la wilaya n'a pas manqué d'»insister sur la nécessaire coordination des efforts des secteurs les plus dynamiques pour la promotion du secteur de la formation professionnelle quant à la programmation et à l'ouverture de nouvelles spécialités à même de répondre aux besoins du marché de l'emploi» .Il invitera les directeurs de l'exécutif présents à ne ménager aucun effort pour garantir une rentrée sereine et l'accueil des nouveaux stagiaires dans les meilleures conditions possibles, et ce au niveau de tous les établissement de formation et d'enseignement professionnels disséminés à travers l'ensemble de la wilaya. Pour rappel, le secteur ne compte pas moins de 244 équipements didactiques répartis à travers les différentes spécialités, qui sont encadrés par des professeurs et des formateurs issus de l'enseignement universitaire. **N. B.**

PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE À BÉJAÏA

Des associations s'opposent à un projet implanté sur des vestiges archéologiques



Le mouvement associatif du chef-lieu de wilaya s'est mobilisé hier pour une action de protestation, qui nous rappelle celle du mois de juillet de l'année dernière.

Des animateurs et des adhérents d'une quinzaine d'associations de protection du patrimoine et de l'environnement de la ville de Béjaïa, dont l'association Ardh (Terre) pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel de la ville de Béjaïa et l'Association du quartier El-Qods, ont observé, aux côtés des élus APC, APW, des militants de la LADDH, des militants de l'UDS et d'autres encore, un rassemblement devant un chantier de construction de 40 logements au lieudit «Bridja», près du Fort Abdelkader et d'une caserne militaire.

Cette action a été décidée à l'issue de la réunion organisée par la Coordination des associations de la ville de Béjaïa, qui avait regroupée, le 10 du mois courant, en assemblée générale, une quinzaine d'associations.

Les protestataires ont appelé les autorités à l'annulation de ce projet qui est, selon eux, situé dans le périmètre d'une zone protégée de l'ancienne ville de Béjaïa.

Ils ont réaffirmé leur «attachement à la protection de cette zone, la défense de la mémoire, l'application des lois de la République et la défense du patrimoine de la région», lit-on dans un appel, rendu public il y a quelques jours.

Le président de l'association Ardh, Karim Khima, affirme avoir donné l'alerte, il y a plusieurs années, à ce sujet. «Nous avons saisi les autorités concernées, dont le président de l'APC, le directeur de la culture de la wilaya ainsi que le wali, sur la présence et la découverte, sur les lieux, de vestiges archéologiques et historiques romains et hammadides datant de plusieurs siècles. Un tombeau et des ossements humains ont été également découverts sur le site par le voisinage», a-t-il ajouté. M. Khima a fait observer que «ce projet avait été lancé dans les années 1990 avant d'être abandonné. Mais, aujourd'hui, ils récidivent».

«J'ai saisi également les élus nationaux et le président de l'APW aux fins de les sensibiliser sur cette question, et ces derniers se sont déplacés sur les lieux jeudi dernier pour voir de plus près les travaux et nous soutenir dans notre démarche, qui consiste à sauvegarder les vestiges dont recèle le lieudit», a-t-il rappelé.

L'association Ardh (Terre) pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel de la ville de Béjaïa et l'Association du quartier El-Qods, entre autres, dénoncent «une atteinte à un site riche en potentiel historique et archéologique qui remonte à l'ère romaine et à l'ère hammadide» et exigent «l'arrêt des travaux et la prise en considération du potentiel historique et archéologique du site».

Elles invitent le maître d'ouvrage, qui selon elles serait l'ANP, à «prendre en considération l'avis des associations qui luttent pour la sauvegarde du patrimoine ainsi que les recommandations du bureau d'études chargé de l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville».

N. Bensalem

MONTÉE DE LA DÉLINQUANCE DANS LA VALLÉE DU M'ZAB

Les vols de motos se multiplient à Ghardaïa

A GHARDAÏA, il ne se passe pas un jour sans qu'on n'entende parler d'un vol de moto. Délinquance, agressions, vols à l'arraché, racket devant les écoles, vols de motos, des Ghardaouis sont, ces derniers mois, victimes de malfaiteurs, en dépit des interventions des forces de l'ordre.

Cette petite délinquance a provoqué un sentiment d'insécurité chez les citoyens. Quelques parents d'élèves le confirment : «Nous devons toujours attendre nos enfants à la sortie des écoles, car elles sont devenues des niches pour des petits voyous et le racket». En plein jour ou au petit matin, les vols de motos se sont multipliés et de façon alarmante en plein centre du chef-lieu de la wilaya. L'impunité et l'audace ont poussé les voleurs à exécuter leurs délits même dans des endroits censés être les plus sécurisés, tels la palmeraie, la place du marché, devant la mairie, la daïra, la poste, un magasin. Les interventions des forces de l'ordre ne peuvent que limiter les dégâts. Pour preuve, durant la semaine du 28 janvier au 4 février derniers, pas moins de 5 motos de grosse cylindrée ont été volées en plein jour. A Ghardaïa, il existe bien une bande de malfaiteurs roulant en HiLux et en deux-roues qui opère depuis de longs mois. En dépit de la grande vigilance des services d'ordre,



Les vols ont repris de plus belle en ce début de l'année 2018, après une légère accalmie durant la saison estivale, ce qui a contraint les services de sûreté de la wilaya de Ghardaïa à multiplier les contrôles ainsi que les rondes et les barrages à travers les quatre coins de la ville.

Ainsi, de très nombreuses rondes piétonnes et motorisées, ainsi que de très nombreux barrages de contrôles inopinés ont été effectués par les services de sécurité afin de dénicher les voleurs potentiels et d'assurer ainsi la sécurité des biens et des personnes à travers la ville de Ghardaïa.

Aïssa Hadj-Daoud

ISRAËL EMBARRASSÉ PLUS QUE JAMAIS :

«Les missiles syriens ont traversé Israël !»

Des médias israéliens ont indiqué vendredi passé qu'il leur a été permis de révéler que les missiles antiaériens syriens qui avaient riposté à leur escadrille dans l'espace aérien syrien ont traversé les régions centrales de la Palestine occupée, et volé au dessus de Tel Aviv et Haïfa, avant d'échouer en mer, a rapporté al-Mayadeen Tv.



Le 10 février dernier, la DCA a syrienne a abattu un F-16 israélien qui violait l'espace aérien syrien avec 7 autres avions de chasse. Il s'était écrasé en Galilée, en Palestine occupée. Plus que la chute de l'appareil israélien, c'est le moyen par lequel il a été abattu qui embarrasse le plus les responsables sionistes. Il s'agit d'un S-200 ou Sa-5 datant des années 60 du siècle dernier, de l'époque soviétique, alors que l'appareil israélien abattu appartient à la 4ème génération, et est entré en action au début du 21ème siècle. Commentant cet incident majeur, le chroniqueur du quotidien israélien Yediot Aharonot Alex Fischman a pour sa part estimé qu'Israël avait perdu dans la guerre psychologique en raison d'un missile syrien caduque et stupide qui est parvenu à abattre un avion sophistiqué».

«Avec la perte d'un avion intelligent via un missile vieux et aveugle, Israël s'est trouvé perdant, dans la guerre psychologique, parce c'est comme si un caillou a cassé un ordinateur super développé », a-t-il expliqué. Selon l'agence russe Mordovie, ces S-200 sont « des dinosaures balistiques » qui avaient presque été abandonnés par l'armée syrienne. Signe de leur vétusté. Visiblement, depuis cet incident, Israël s'attelle pour améliorer son image, d'autant qu'il altère sa supériorité aérienne, son principal atout de force.

Dans les médias, les responsables militaires véhiculent que leurs avions ont détruit la moitié de la DCAsyrienne.

R. I.

NASRALLAH

« Nous pouvons détruire les plates-formes pétrolières israéliennes en quelques heures »



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du Hezbollah Sayyed Hassan Nasrallah a affirmé lors de la commémoration des chefs martyrs du Hezbollah, qu' « il y a une bataille pour le pétrole et pour le gaz dirigée par Washington depuis l'est de l'Euphrate en passant par l'Irak, le Qatar et enfin le Golfe », ajoutant que « la seule force dont jouit le peuple libanais dans cette bataille est la résistance qui peut détruire les plates-formes pétrolières israéliennes en quelques les heures si on le lui demande ».

Il a déclaré que « la région toute entière est au coeur de la bataille pour le pétrole et le gaz », soulignant que « le dossier pétrolier du Liban n'est pas une question distincte de la région dans son ensemble ». Il a également indiqué que « la présence de l'occupation américaine en Syrie est motivée par les puits de pétrole et de gaz situés à l'est de l'Euphrate ». Dans le même contexte, Sayyed Hassan Nasrallah a noté que « l'administration Trump ne voit en l'Irak que son pétrole et toutes ses positions sont motivées par des ambitions purement pétrolières ». Sur la richesse pétrolière du Liban, son éminence a insisté sur le fait que « cette richesse appartient à tous les Libanais (…) cette richesse met le pays sur la voie d'une économie prometteuse ». Le secrétaire général du Hezbollah a ajouté que « le conflit principal avec l'ennemi israélien n'est pas lié aux frontières terrestres, mais maritimes et cela doit être pris en compte ». Il a également souligné que « l'Etat libanais doit s'armer de son unité dans la défense de ses richesses pétrolières, tel est le facteur le plus important qui garantit la victoire dans cette bataille ».

R. I.

PRÉSIDENTIELLES RUSSES

«Nous n'accepterons aucune ingérence»

LA PORTE-PAROLE du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova estime que Moscou dispose d'informations sur les tentatives de certains pays occidentaux de s'ingérer dans les affaires de la Russie dans le contexte de la campagne présidentielle actuelle. Maria Zakharova s'est prononcée sur l'ingérence de certains pays occidentaux dans l'élection présidentielle à venir lors de son point presse hebdomadaire : «À la différence des accusations infondées portant sur les hackers russes tout-puissants et sur les soi-disant tentatives russes visant à influencer les élections dans d'autres pays, nous disposons d'informations confirmant les faits d'ingérence de certains pays occidentaux dans nos affaires intérieures dans le contexte de la campagne présidentielle actuelle», a-t-elle précisé.

«La Russie sera obligée de prendre des mesures de rétorsion en cas de tentatives d'ingérence étrangère dans le déroulement de la campagne présidentielle russe», avait-elle auparavant déclaré. Et d'enchaîner : «Je voudrais rappeler encore une fois que de telles tentatives seront vigoureusement réprimées. Si elles ne s'arrêtent pas, nous serons obligés de prendre des mesures de rétorsion, dont une réaction publique et la divulgation des données que nous possédons», a déclaré Maria Zakharova.

La Commission électorale centrale russe a donné son feu vert le 29 décembre dernier au début de la campagne électorale de Vladimir Poutine, qui participera à la présidentielle russe de mars 2018 comme candidat indépendant. Le groupe de soutien à la candidature de Vladimir Poutine au poste de Président russe s'est fait enregistrer jeudi auprès de la Commission électorale centrale (CEC), ce qui permet au candidat de lancer sa campagne. De nombreux observateurs électoraux étrangers seront présents lors de l'élection présidentielle russe, qui aura lieu le 18 mars. Selon le ministère russe des Affaires étrangères, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe entend à elle seule envoyer environ 500 observateurs en Russie.

R. I.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ETPOPULAIRE

Agence de wilaya de gestion et de Régulation Fonciers Urbains de Tébessa

Annonce lancement opération relative a la mise en vente aux enchères de lots de terrains et de locaux de commerce

Annonce lancement opération relative a la mise en vente aux enchères de lots de terrains et de locaux de commerce situées dans les sites suivants

1/ LOCAUX DE COMMERCE:

PROJET	bâtiment	N :local
62 LOGTS LSP BKARIA	A01-A02	04 locaux de commerce
20 LOGTS LSP TEBESSA	3-4	06 locaux de commerce
160-39 LOGTS LSP TEBESSA	B09	01 locaux de commerce
56 LOGTS LSP CHERIA	A-B	05 locaux de commerce

2/ LOT DE TERRAIN:

Commune	Lotissement	N : lots	Surface M2	désignation
COMMUNE TEBESSA	houari boumediene	249	195m2	habitation
	Caisse Nationale du Logement	44	208m2	habitation
	lotissement afak	228-230-283	150m2	habitation
COMMUNE ALOGLA	LOTISSEMENT ALDJOREF (COMMUNE ALOGLA)	C1-C3	394.87m2	Commercial
		C2	399.33m2	Commercial
	LOTISSEMENT N01 (COMMUNE ALOGLA)	C19--C21-C22 C23-C24-C25-C26 C27-C28-C29	80m2	Commercial
COMMUNE BIR ALATER	ALHANA	47-100	200m2	habitation
	ALOUIEM	188-215	198m2	Habitation commercial

les Conditions relatives a la vences aux enchères:

1/nationalité algérienne

2/âge légal

3/remait des cahiers de charge au nivaux de la direction ou antenne - tebessa -cheria bir el ater contre le paiement d'un montant de 2.000.00 DA

4/ dépôt d'un cheque vise ou versement de caution

5/ le dépôt de dossier sera aux nivaux de la direction général dans un enveloppe extérieure anonyme portant uniquement l'inscription suivante: vente aux enchères (ne pas ouvrir)

6/le dépôt de dossier est fixe de20 jours à compter des la premier apparition de l'annonce dans l'un des quotidiens nationaux a partir de 08:00 a 12:00 aux nivaux de la direction générale L'ouverture des plis sera le même jour de dépôt a 14.00 avec la présence d'un huissier de justice les soumissionnaires sont invitées a la séance d'ouverture des plis.

-si le jour de dépôt coincide avec un jour férie le délai d'ouverture sera prorogé au premier jour ouvrable.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2018 / ANEP N° 23000635**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Skikda

Direction des équipements publics

Mise en demeure n°01

La Direction des équipements publics de la wilaya de Skikda sise POLE ADMINISTRATIF ISSA BOUKARMA Skikda, lance une mise en demeure à l'encontre de entreprise SNC CHEMCHEM ET CIE sise rue larbi ben m'hidi prolonge n°11 JIJEL

-titulaire du marché n° 682/2015 du 20/12/2015, relatif À la réalisation du lot n° 19 GALERIE projet réalisation d'un établissement pénitentiale 300 détenus A AZZABA

- Vu l'ordre de service n° 539/2015 du 20/12/2015.
- Vu l'ordre de service n° 153/2017 du 26/09/2017
- Vu le non respect du planning
- vu le retard dans la réalisation
- vu la mise en de demeure n° 286/s.g.s.o.r/134/2018 du 04/20/2018
- vu la sortie sur chantier avec représentant du ministère de la justice.
- vu le pv du chantier du 17/02/2018 signalant l'abondement du chantier

L'entreprise est mise en demeure pour répondre a cette mise en demeure dans un délai de 08 jours, à compter de la première date de parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, lui seront appliquées, notamment celle relative à la résiliation du marche aux torts et la mise sur la liste noire des entreprises défaillantes.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2018 / ANEP N° 23000641**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILLAYA D'ANNABA
DAIRA D'ANNABA
COMMUNE DE SERAIDI
NIF : 098423085167809

Avis d'appel d'offres ouvert

avec exigence des capacités minimales pour la deuxième fois N°05/2018

Le Président de l'assemblée populaire communale de la commune de Seraidi lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales pour la deuxième fois pour la réalisation des travaux suivants

تعبيد الطريق البلدي الرابط عين بوحدادة بحي الجمارك (طريق إيدوغ) على مسافة 720 م/ط

Il s'agit d'un avis d'appel offre ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux articles 39 – 40- 42 ligna 2 – 44 du décret présidentiel n°15 – 247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publiques et des délégations du service public

Cet appel d'offres ouvert est orienté aux fournisseurs qualifiées avec exigence des capacités minimale, les fournisseurs intéressées par le présent appel d'offres ouvert peuvent retirer le cahier des charges auprès de L'APC de seraidi service des marchés publiques, d'une somme de 2.000.00 DA chez le régisseur de L'APC

Contenu du dossier d'avis d'appel d'offres :

Offre technique: Pour le détail des documents constitutifs du dossier se référer au cahier des charges

Dossier de candidature: Déclaration de candidature remplis, daté et Pour le détail des documents constitutifs du dossier se référer au cahier des charges

Offre financière: Pour le détail des documents constitutifs du dossier se référer au cahier des charges

-Modalité de présentation des soumissions :

Le dossier de candidature et l' offres technique et l'offre financier sont insérés dans des enveloppes séparée et cachetées , indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **dossier des candidature** » , « **offre technique** » et « **offre financière** » , selon le cas , ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppé cachetée et anonyme comportant la mansion a n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N05./2018

تعبيد الطريق البلدي الرابط عين بوحدادة بحي الجمارك (طريق إيدوغ) على مسافة 720 م/ط

Durée de préparation des offres :

La durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours à compter de la date de la 1ére publication avis d'appel d'offres dans le Bomop et au moins dans deux quotidien nationaux diffusés au niveau national

La date et l'heure limite de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des offres techniques et financières correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu' 'au jour ouvrable suivant

Date et heure de dépôt des offres: la date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres tel qu'indiqué dans le cahier des charges de 8H00 à 10H00

Lieu de dépôt des offres: les offres doivent être déposées à l'adresse suivante:

APC SERAIDI Bureau de secrétariat

Offres tardives: Aucune offre ne sera acceptée au-delà de la date et l'heure indiquées ci-dessus

Ouverture des plis: Conformément aux articles 71 72 et 160 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunira pour l'ouverture des plis des dossiers de candidature des offres techniques et financière le dernier jour de la durée de préparation des offres à10h30en présence des soumissionnaires préalablement informés dans l'avis d'appel d'offres

- Le présent avis est une invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance plénière de l'ouverture des plis
- Les soumissionnaires rencontrant des difficultés pour le retrait des cahiers des charges pouvent introduire une requête auprès de Monsieur le P/APC de Seraid

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2018 / ANEP N° 23000633**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE SETIF
ADRESSE : CITE ADMINISTRATIF AIN T'BINET
WILAYA DE SETIF
NIF : 40.80.150.000.19.003
N° 036.62.10.69/036.62.12.82 FAX : 036.62.12.89

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des travaux publics de la wilaya de Sétif informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales que le projet indiqué ci-dessous publié dans les journaux *Edough News* et *Le Jeune Indépendant* du 17/12/2017 est provisoirement attribué comme suit :

Objet	Entreprise	Montant en TTC (DA) après correction	Délai de réalisation	Note technique	Observation
Entretien d'un ouvrage d'art sur RN 09 au PK 84+700	SARL TRAVOMED	9 840 507.00	04 mois	62	L'offre unique qualifiée techniquement

NIF SARL TRAVOMED n° 099916000916418

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel sus-cité, les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Sétif dans un délai de 10 jours à compter de la première date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP. Les soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation des offres peuvent se rapprocher de la direction des travaux publics dans les trois (03) jours qui suivent la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation technique et financière des offres.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2018 / ANEP N° 23000618**

NOUVEL OUVRAGE SUR LA GUERRE D'ALGÉRIE

Une chronique sur la reconnaissance

Ayant vécu en Algérie en tant qu'appelé du contingent français durant la guerre de libération nationale, Michel Cornaton dénonce le mensonge d'Etat dans son nouvel ouvrage : La guerre d'Algérie n'a pas eu lieu / Du déni à l'oubli, chronique d'une tragédie.

Edité en janvier dernier par L'Harmattan, ce volumineux livre (448 pages) propose un contenu critique sur la vision de l'Etat français au sujet d'une guerre déclenchée par les Algériens le 1er novembre 1954, refoulée de tout un pays et « sans nom ». Michel Cornaton a voulu libérer la parole, l'aveugle « logique » de l'Etat colonial, il a ainsi décrit cet état de guerre : « L'Algérie était la France, celle-ci ne pouvait donc entrer en guerre contre elle-même. Reconnaître l'état de guerre signifiait la reconnaissance d'ennemis que les Français d'Algérie considéraient toujours comme une autre espèce, les 'indigènes', pour ne pas les nommer des sous-hommes, ainsi qu'ils étaient pourtant traités ». Soldat maître-chien en Kabylie, cet auteur a apposé des faits d'une guerre atroce livrée quotidiennement contre une population (femmes, enfants et vieillards). Il a clairement affirmé: « Dès lors que le pouvoir, civil et militaire, interdisait de nommer la guerre, la chape de plomb du déni général recouvrit l'ensemble du pays », soutenant que le « mensonge d'Etat » instaure une scène publique sur laquelle « la guerre n'existe pas, ni non plus la torture, les massacres, les camps ». Il ironise encore : « La guerre devient même une opération de paix », lui qui a cru vivre en Algérie « un film de guerre ». Si le titre de cet ouvrage est un peu trompeur dans le sens où il s'agit en vérité d'une chronique sur sa vie et où la guerre de libération n'occupe que la moitié, il fait état des tueries, des disparitions forcées, des liquidations très sommaires et la torture dans la région de Tizi Ouzou, il en est témoin en tant que soldat, rapporte l'Agence presse services d'Algérie.



L'ARME DU LANGAGE

La confusion entretenue par le pouvoir civil et militaire est ainsi racontée : « En l'absence d'une guerre, plus de prisonniers de guerre mais des rebelles 'pris les armes à la main', sans droit aucun, les tortures ne sont que des 'interrogatoires poussés' et l'extermination des civils que des 'ratissages' et 'nettoyages' de terrain ». Il fait remarquer qu'au même moment l'Algérie s'est transformée « en vaste camp de concentration », écrivant que cette « dénaturation du langage s'est révélée si efficace qu'à leur retour au pays, la plupart des deux millions de jeunes hommes enrôlés n'ont rien pu dire sur l'enfer vécu en Algérie ». Celui qui atteste qu'il n'a jamais tiré sur un adversaire, évoque également les prisonniers abattus en campagne d'une balle dans le dos « parce qu'il fallait faire du chiffre ». Il relate des scènes traumatisantes d'horreur quotidienne dans les djebels et les mechtas de la Kabylie.

L'auteur cite 1500 condamnations à mort « en ne comptabilisant que ceux qui eurent droit à un procès, sans que figurent non plus dans les statistiques tous ceux qui furent pendus, étranglés, jetés d'avion ou d'hélicoptère, et nombre de ceux qui furent exécutés à l'occasion des corvées de bois ». Il rapporte qu'il y a eu 222 hommes guillotinés entre 1956 et 1962, non sans préciser que « sur ces 222, les quarante-cinq premiers le furent sous la responsabilité de François Mitterrand qui, du temps où il fut Garde des sceaux, refusa systématiquement le recours en grâce ». Docteur en sociologie, docteur d'Etat ès lettres, Michel Cornaton est aussi auteur d'un livre sur Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie (1967, éditions ouvrières). Il est directeur-fondateur de la revue de lettres et sciences humaines Le Croquant.

R. C .

CAPITALE ITALIENNE DE LA CULTURE EN 2020

Parme l'élue

LA VILLE DE Parme, dans le nord de l'Italie, est choisie parmi les dix finalistes pour être la Capitale italienne de la culture en 2020, vendredi dernier lors d'une cérémonie au ministère des Biens culturels.

Face à neuf autres finalistes dont Agrigento, Montferrato, Macerta, Piacenza ou encore Treviso, Parme la ville de la région d'Emilie Romagne sera la Capitale de la culture en 2020,

grâce à sa multiculturalité, sa tradition et un projet associant l'histoire et la modernité. Chaque année depuis 2014, les villes italiennes se disputent la prestigieuse subvention d'un million d'euros (environ 1,24 million de dollars) « pour poursuivre un modèle de développement durable plaçant la culture au centre de la croissance sociale, économique et civile », a affirmé le ministère de la Culture, Dario Franceschini, dans un communiqué. Il a également précisé que la proposition de Parme a montré « la meilleure gestion de la créativité en vue d'une durabilité globale » en annonçant que le jury a choisi à l'unanimité cette ville pour 2020. Le maire de Parme, Federico Pizzarotti, a, lui, exprimé son « bonheur » et sa « satisfaction » au nom de la ville et de ses habitants. Berceau du célèbre chef d'orchestre Arturo Toscanini (1867-1957) dont la maison natale est transformée en musée en 1967, la ville de Parme comprend nombre d'attractions, principalement une importante cathédrale romane italienne dont la coupole est décorée par une fresque du peintre Le Corrège. Egalement le palais de Pilotta constitué d'un ensemble d'édifices dans le centre historique de la ville, la Maison du son qui présente une grande collection recueillie par Don Giovanni Patanè… Cette future Capitale prévoit la création de sept centres sociaux-culturels dans la ville qui deviendront des espaces de créativité, réflexion, innovation. Autour de son slogan La culture bat le temps, elle doit voir la réalisation de 32 projets en tout, donnant tous une vision transversale de la ville : de la culture à l'urbanisme en passant par le tourisme et l'environnement. Parme succède à Cagliari, Lecce, Ravenne, Sienne, Pérouse et Assise, Mantoue, Pistoia en 2017 et Palerme en 2018. Elle sera suivie en 2019 par Matera, l'une des plus anciennes villes du monde.



R. C.

SORTIR

ANDALOU
L'artiste Abbas Righi de Constantine en concert de musique andalouse. Le jeudi 22 février. 19h. Ibn Zeydoun, Alger. Au programme : chant et musique malouf, nouba, aâroubi, zedjel, mahdjouz, hawzi. Accès : 500 DA.

CINEMA
Festival du cinéma latino-américain. Institut culturel Cervantès d'Alger. 18h. Le jeudi 22 février : El Juego Sucio de Nitsy Grau de l'Equateur. Chaque jeudi un film jusqu'au jeudi 15 mars. Café de Hatuey Viveros du Mexique. De Ollas y Sueños d'Ernesto Cabellos du Pérou. Miranda regresa de Luis Alberto Lamata du Venezuela.

FLAMENCO
Chicuelo et Marco Mezquida d'Espagne en concert Connexion. Le vendredi 23 février. 20h. Opéra Boualem-Bessaih d'Alger. Flamenco-jazz avec Marco Mezquida de Minorque, pianiste de renommée nationale, Juan Gomez Chicuelo de Barcelone, guitariste de flamenco contemporain de référence, Paco de Mode le percussionniste. Une rencontre de musiciens chevronnés et une envie d'imaginer un nouveau répertoire.

METALGERIA
Première édition de Metalalgeria sous le slogan Metal pour tous. Samedi 24 février. 10h-16h. Centre des arts et de la culture du Palais des Rais-Bastion 23, Alger. Journée portes ouvertes sur la musique metal en Algérie avec les artistes. Concerts, films, débats, marché : instruments, accessoires.

PEINTURE
L'artiste peintre Hacen Drici expose Hope in darkness – une trentaine d'œuvres – jusqu'au dimanche 25 février. Galerie Seen Art. Dely-Brahim-Alger.

CINE-ITALIA
Hommage aux réalisatrices italiennes de Francesca Comencini à Wilma Labate. Un mini-cycle de films jusqu'au 26 février. Institut culturel italien. Tous les lundis à 18h45. Entrée libre ou réserver à : iicalgeri.segr@esteri.it

FEMININ
Exposition Houn'na de dix artistes peintres et photographes jusqu'au mardi 27 février. Centre des arts et de la culture du Palais des Rais-Bastion 23, Alger.

CASBAH
Exposition Artisans de la Casbah jusqu'au mercredi 28 février. Institut Cervantes d'Alger. Un hommage à ces artisans de la vieille Cité d'Alger dont les objets font partie du paysage quotidien et familier des maisons.

PATRIMOINE
Conférence Constitution d'une collection : le musée national des Beaux-Arts d'Alger par Amel Djenidi, doctorante en communication et muséologie. Le samedi 03 mars. 11h. Dar Essouf-Ecole nationale de conservation et restauration des biens culturels. Casbah d'Alger.

DESSIN
Premier Salon national du dessin. Musée d'art moderne et contemporain d'Alger jusqu'au lundi 05 mars. 21 artistes d'Algérie exposent Dessinez vos desseins. Le dessin, un savoir fondamental dans la création et l'histoire de l'art.

LEMMA
Sortie du premier album éponyme de la troupe féminine Lemma avec Souad Asla au chant et Hasna El Becharia au gumbri. Ed. Ostowana. Un recueil de la musique populaire de la Saoura (région du sud-ouest algérien), réalisé par douze chanteuses et musiciennes aux percussions.

TERREUR NOCTURNE ET CAUCHEMAR CHEZ L'ENFANT

Si les troubles du sommeil de type hypersomnie ou insomnie sont plutôt rares chez l'enfant, cauchemars et terreurs nocturnes sont en revanche assez courant en particulier entre 4 et 8 ans.

PARFOIS SPECTACULAIRES, ces troubles du sommeil perturbent autant l'enfant que les parents, souvent désemparés devant ces manifestations exacerbées d'angoisse.

QUAND SURVIENNENT-ILS ?

Le sommeil se découpe en plusieurs grandes phases. Des phases de sommeil léger alternent avec des phases de sommeil dit lent et profond, suivies de la phase du sommeil dit paradoxal. C'est surtout pendant cette dernière phase que surviennent les cauchemars. L'activité musculaire est faible, le cerveau fonctionne à plein régime libérant des émotions parfois intenses. Tout ce que l'enfant a emmagasiné durant la journée comme informations, images, frustrations face à des apprentissages « douloureux » (le langage, la marche, la lecture...) vient nourrir un imaginaire qui prend parfois des formes effrayantes.

Que faire ?

Règle numéro 1 :

pas de panique ! Les cauchemars font partie de l'évolution normale de l'enfant et lui permettent même de mieux canaliser ses angoisses et ses pulsions.

Règle numéro 2 :

calmer et rassurer. Parler doucement, ne montrer aucun stress, allumer une lumière très douce, prendre l'enfant dans ces bras et le bercer doucement, le laisser s'apaiser lentement avant de le recoucher.

Règle numéro 3 :

parler du cauchemar. Au petit-déjeuner, ne pas hésiter à parler de son cauchemar avec l'enfant, et pourquoi pas le lui faire dessiner. Le dessin est un excellent moyen pour l'enfant d'exorciser ses peurs, et pour les parents d'expliquer que tout cela n'a pas d'existence dans la réalité.

Si le cauchemar est récurrent et se produit plusieurs fois par semaine sans aucun signe d'apaisement ou de ralentissement, la consultation d'un pédiatre est recommandée. Le simple fait que l'enfant puisse parler de ses cauchemars avec quelqu'un d'extérieur au noyau familial peut permettre d'en déterminer les causes et de désamorcer le processus. Si après cette consultation aucune amélioration n'est constatée, le recours à un pédopsychiatre doit être envisagé.

QUELLES DIFFÉRENCES ?

Le phénomène de terreurs nocturnes ne doit pas être confondu avec les cauchemars. Beaucoup plus spectaculaires, elles exigent des parents une réaction adaptée et différente de celle recommandée dans la prise en charge des cauchemars classiques.

A la différence des cauchemars, elles se produisent en phase de sommeil profond et non plus au cours du sommeil paradoxal.

L'enfant s'assied dans son lit (certains se lèvent), hurle, s'agite, garde les yeux ouverts, présente un visage marqué par l'effroi... mais il dort !

Que faire ? Lui parler lentement et calmement, établir un contact physique léger (une main posée sur l'épaule) en veillant à ne pas le réveiller !

Les terreurs nocturnes sont en effet des cauchemars éveillés proches du somnambulisme. Un réveil soudain peut provoquer une confusion mentale. Le lendemain l'enfant n'a aucun souvenir de l'épisode nocturne.

Les terreurs nocturnes ne doivent pas inquiéter les parents. Elles ne présentent aucun danger pour l'enfant, et disparaissent au fur et à mesure que progresse la maturité de son système neurophysiologique.

L'impératif d'une prise en charge par la CNAS des malades cancéreux traités dans les cliniques privées

Le président de l'Association nationale des chirurgiens libéraux, le Dr Zaki Chaouchaoua a affirmé à Alger, la nécessité pour la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), de prendre en charge des malades cancéreux, traités dans les cliniques privés.

Intervenant au 6e colloque de la chirurgie, le Dr Chaouchaoua a indiqué que les malades atteints de cancer pris en charge par des cliniques privées, rencontrent de "grandes difficultés" pour obtenir un rendez-vous pour la radiothérapie dans le secteur public et ne peuvent pas recevoir ce traitement au niveau du privé, car très couteux pour les patients, appelant la CNAS à remédier à cette situation et alléger les souffrances des malades.

Parmi les cancers évoqués par les participants à cette rencontre scientifique, le Dr Chaouchaoua a cité le cancer colorectal, en forte progression ces dernières années dans la société algérienne, se disant satisfait de la disponibilité des moyens du dépistage précoce du cancer et sa prise en charge à travers la chirurgie et la chimiothérapie.

Le problème qui se pose actuellement est lié à "la difficulté d'obtenir un rendez-vous dans les délais, pour la radiothérapie au niveau du secteur public".

Il a cité également la prise en charge de l'appendicite aigüe chez les adultes et les enfants, appelant au dépistage de cette maladie et à la prise en charge du malade.



Concernant la prise en charge de l'ectopie testiculaire chez les enfants, le Dr Chaouchaoua a affirmé que cette anomalie est facile à détecter, affirmant qu'elle peut être soignée grâce à la chirurgie, afin d'éviter les risques de stérilité.

Il a appelé, par ailleurs, une coordination entre les secteurs public et privé, afin de garantir une bonne prise en charge du malade, comme c'est le cas dans plusieurs pays du monde.

Appels à la création d'un centre spécialisé pour les autistes

LES PARTICIPANTS à une journée d'étude sur l'autisme ont appelé à Souk Ahras à la création d'un centre spécialisé pour la prise en charge des enfants autistes.

Des enseignants et des psychologues prenant part à cette rencontre, initiée par l'académie de la société civile avec la collaboration de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) et une clinique privée spécialisées dans ce domaine ont indiqué que la création de cette structure dans cette wilaya permettrait "une meilleure prise en charge des autistes de la ville de Souk Ahras et des villes voisines".

Dans son intervention, Dr Abdelkader Djelabi de la wilaya de Souk Ahras, a indiqué que la prise en charge de l'autiste qui se traduit par une absence de communication avec les autres et un retard de développement requiert une équipe pluridisciplinaire (orthophonistes, psychologues, neurologues) d'où a-t-il soutenu l'importance de créer un centre regroupant les intervenants dans l'amélioration de la vie des autistes.

Le praticien a également souligné que ce centre permettrait d'assurer le dépistage précoce de l'autisme, une étape capitale pour une "prise en charge adéquate" de cette catégorie d'enfants atteints de cette pathologie.

Lors de cette rencontre tenue sous le slogan "l'autisme un monde de silence" en présence d'un nombre d'enfants autistes et de leurs parents, la même source a affirmé que l'autisme est une des troubles de spectres individuels qui apparaissent chez l'enfant avant l'âge de 3 ans.

Bien que le risque et les symptômes de l'autisme varient d'un cas à un autre, tous les troubles de l'autisme affectent la capacité de l'enfant à communiquer avec ceux qui l'entourent et développent des relations réciproques avec eux, ont indiqué les praticiens ajoutant que les caractéristiques les plus connues de ce trouble sont principalement des problèmes sociaux, linguistiques et même comportementaux.

Pour sa part, le docteur en neuropsychologie Nour Brahmia de la wilaya d'Annaba a souligné l'importance du dépistage précoce de l'autisme ainsi que la prise en charge spécialisée, notant que le nombre d'enfants autistes en Algérie dépasse les 100.000 cas.

La même spécialiste a appelé, les concernés les intervenants dans le secteur de la santé notamment à exiger la spécialité et l'expérience à l'octroi des agréments pour l'ouverture de cliniques privées pour les autistes, et a exhorté les parents à œuvrer à effectuer les examens médicaux nécessaires devant procéder l'intégration de l'enfant autiste en milieu scolaire.

Un gène défectueux augmente de trois fois le risque de développer un cancer de l'ovaire

LES FEMMES, porteuses d'une anomalie sur le gène BRIP1, ont trois fois plus de risque de développer un cancer de l'ovaire, indique une étude. "Environ 18 femmes pour 1.000 développent un cancer de l'ovaire mais le risque s'élève à 58 femmes pour 1.000 pour celles possédant cette anomalie", notent les experts britanniques ayant mené l'étude publiée dans le Journal de l'Institut américain du cancer (JNCI). Le gène altéré a déjà été identifié comme facteur prédisposant à ce cancer mais c'est la première fois que le risque est quantifié. Difficile à diagnostiquer car il ne provoque généralement des symptômes qu'à un stade avancé de la maladie et qui peuvent être associés à d'autres pathologies (fatigue, ballonnements, douleurs abdominales ou douleurs pelviennes), le cancer de l'ovaire est le plus meurtrier des cancers gynécologiques.Il est à l'origine d'environ 150.000 décès chaque année dans le monde, selon l'OMS. 60% des femmes en décèdent dans les cinq ans qui suivent le diagnostic. L'étude publiée compare les gènes de plus de 8.000 femmes européennes, comprenant un groupe de malades, un groupe en bonne santé et un groupe ayant eu des antécédents familiaux de la maladie.

"Recenser ces femmes (présentant la mutation du gène, ndlr) contribuera à prévenir plus de cancer et à sauver des vies", souligne l'un des chercheurs, relevant qu'un diagnostic serait d'autant plus important que le cancer de l'ovaire est souvent détecté à un stade avancé quand les chances de survie sont faibles.

VOLLEY-BALL / CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS (GR.D-1ERE J) : VICTOIRE DU NR

Bordj Bou Arréridj devant Seep (3-2)



LES VOLLEYEURS algériens du NR Bordj Bou Arréridj se sont imposés au tie-break devant leurs homologues du Seep d'Oman en match comptant pour la 1ere journée du groupe D du Championnat arabe des clubs, disputé samedi à Tunis. Pour le compte de la 2e journée du D, prévue hier, le NR Bordj Bou Arréridj était opposé à Peshmerga d'Irak.Le deuxième représentant algérien dans la compétition, GS Pétroliers, s'est incliné face à Al-Rayyan du Qatar sur le score de 1 set à 3, pour le compte du groupe B. Outre les deux équipes algériennes, cette 36e édition du championnat arabe enregistre la participation de 16 autres clubs, après le retrait de l'équipe libanaise de Tannourine (groupe A).Les 18 équipes ont été scindées en 4 groupes et les deux premiers se qualifieront pour les quarts de finale prévus le vendredi 23 février. Les demi-finales se joueront, elles, le samedi 24 février alors que la finale est fixée au dimanche 25 février.

CYCLISME/CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DES NATIONS 2018 SUR ROUTE-COURSE EN LIGNE «JUNIORS»:

L'Algérien Belmokhtar en 7e position

LE CYCLISTE algérien Saber Belmokhtar s'est contenté samedi à Kigali de la 7e place dans l'épreuve de «course en ligne juniors», comptant pour les Championnats d'Afrique des nations sur route actuellement encours au Rwanda. Belmoukhtar a bouclé les 72 km en 2h00'32, loin derrière l'Erythréen Hailu Biniam, vainqueur en 1h56'43, devant ses compatriotes Yosief Tomas et Mesfin Hager, ayant complété le podium, respectivement à la deuxième et troisième position. Le deuxième meilleur Algérien dans cette course, Aïssa Nadji Lebsir est entré en 13e position, avec un chrono de 2h00'49'', devant ses compatriotes Aymen Merdj (15e) en 2h01'36'' et Mohamed Cherfi Nora (16e) 2h01'51''.

PHASE NATIONALE FINALE DE FOOTBALL «CUP TISSEM»:

Le club de Dar El Beida (Alger) couronné.

LE CLUB de football de Dar El Beida (Alger) de la catégorie des moins de 13 ans (U 13) a remporté, samedi, la finale du premier tournoi «Cup-Tissem» qui l'a opposé à l'ESA Mostagamen aux tirs au but 4à 3.La rencontre s'est déroulée à l'OPOW chahid Djilali Bounaama du chef-lieu de wilaya et devant un public nombreux. Cette consécration a permis au club algérois d'assurer sa qualification au tournoi international de football, prévu le printemps prochain à Alger.

Un saut qualitatif à Djelfa en matière d'infrastructures et d'équipements dans le secteur de la jeunesse et des sports

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali a salué, samedi à Djelfa, le «saut qualitatif» qu'a connu cette wilaya en matière d'infrastructures et d'équipements sportifs et juvéniles au titre de la mise en œuvre du programme quinquennal du président de la République.

Inspectant le projet de réalisation d'une maison de jeune et la piscine semi-olympique ainsi que le stade gazonné dans la commune de Ain Oussera (100 km au nord de la wilaya), première étape de sa visite, le ministre a salué ce qui a été réalisé depuis l'indépendance en général et notamment à la faveur des derniers plans quinquennaux. Dans le cadre de la dynamique du développement du secteur, il a été souligné la réalisation depuis l'année 1999 à ce jour, 29 structures pour jeunes, 122 structures sportives. Ainsi le parc de la wilaya s'est renforcé de 190 infrastructures et 63 structures sportives depuis 1962. M. Ould Ali s'est également enquis dans la même commune d'un projet gelé, en l'occurrence, une maison de jeunes dont le taux de réalisation a atteint les 70% et pour lequel le ministre s'est engagé à faire tout ce qui est nécessaire pour son parachèvement. Dans la commune de Hassi El-Ach (70 km au nord de la wilaya), le ministre a inspecté un complexe sportif entré récemment en activité, et écouté les préoccupations et a inauguré à Hamam Charef une maison de jeunes pour laquelle a été allouée une enveloppe de plus de 65 millions de dinars ainsi que le projet de réaménagement et d'équipement du Camp «Zefzafi Boubkeur» dont les travaux ont été évalués à 90 millions de dinars. Le ministre a appelé à l'intensification des activités pour faire profiter les jeunes de cette structure. En réponse à une question sur l'accompagnement des projets en termes de ressource humaine et



d'encadrement, M. El Hadi Ould Ali a fait savoir que «le Premier ministre a approuvé au titre de l'année 2018 quelque 600 postes de formation pour renforcer le secteur». Pour ce qui est de l'état d'avancement des grands projets de stades d'Alger, d'Oran et de Tizi Ouzou, le ministre a affirmé que «le rythme de réalisation s'améliore et que la réception de ces structures set prévue vers la fin de l'année ou au cours du 1er trimestre de l'année 2019», relevant une coordination étroite entre son département et les walis des wilayas où ces importants projets sont implantés . Au terme de sa visite, le ministre a inspecté la piscine olympique dans la ville de Djelfa où il a pris connaissances des activités de plusieurs clubs de natation.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ERGOMÉTRIE:

Les athlètes du CSUO se distinguent à Aïn Defla

LES ATHLÈTES du club sportif universitaire oranais (CSUO) ont dominé, samedi à Aïn Defla, le 13ème championnat national d'aviron indoor (ergométrie) ouvert en matinée à la salle omnisports Abdelkader Hamdoud du chef-lieu de wilaya. Au cours de cette compétition, les Oranais ont dominé les débats dans pratiquement toutes les catégories grâce à leur condition physique et de leur motivation qui étaient supérieures à leur vis-à-vis du jour, selon des spécialistes bien au fait de la discipline. Qualifiant le niveau de la compétition de «bon» , le secrétaire général de la Fédération algérienne d'Aviron, Dali Larabi, a indiqué que l'objectif premier de ce championnat est de jauger la condition physique des athlètes et d'affûter leur préparation de base notamment ceux faisant partie de l'équipe nationale.
Il a soutenu que la réalisation de cet objectif est d'autant plus importante que les prochaines échéances, dont notamment les jeux Africains de la jeunesse qui se tiendront en Algérie en juillet prochain, approchent à grands pas, se félicitant des conditions de déroulement de la compétition. Observant que l'organisation par Aïn Defla de cette compétition (la première du genre durant l'année 2018) constitue un honneur pour la wilaya, le président de l'association de wilaya des sports nautiques, Khider Mohamed, a émis le souhait de voir cette discipline se généraliser notamment au sein de la frange juvénile au regard de la condition physique qu'elle exige.Le nombreux public qui découvrait pour la première fois cette discipline n'avait d'yeux que pour les équipements spéciaux (ergomètres) permettant, à l'aide d'un logiciel et d'un tableau, de donner le rang et la durée du parcours de chaque athlète. Plus de soixante sportifs (filles et garçons) activant dans 9 équipes venus de 5 wilaya du pays ont pris part à ce 13 ème championnat national d'aviron indoor organisée conjointement par la fédération algérienne des associations d'aviron canoë kayak en collaboration avec l'association de la wilaya de Aïn Defla des sports nautiques.

LE MOUVEMENT SPORTIF NATIONAL ET LE TENNIS ALGÉRIEN EN DEUIL

Décès à 83 ans de Mahmoudi Abdesslam, doyen du tennis algérien

L'ANCIEN JOUEUR et entraîneur de l'équipe nationale de tennis, Mahmoudi Abdesslam dit ''le doyen'' est décédé dans la nuit de vendredi à samedi à Alger à l'âge de 83 ans, suite à un malaise, a appris l'APS auprès de ses proches. Mahmoudi a dominé la balle jaune algérienne durant de longues années. Il a représenté dignement le tennis algérien lors de nombreuses manifestations internationales, notamment, les jeux Méditerranéennes et la Coupe Davis. Il s'était particulièrement distingué lors des JM de 1975, en Algérie, remportant notamment la médaille de bronze en simple. ''Franchement, je ne trouve pas les mots pour décrire cette icône du tennis algérien. Nous sommes très attristés par la disparition du «Doyen», un homme qui a vraiment marqué la discipline», a indiqué à l'APS l'entraîneur de l'école de tennis du GS Pétroliers et ancien directeur technique national (DTN) à la Fédération algérienne de tennis (FAT), Amier Samir. Né fin décembre 1935 à Constantine, Mahmoudi a fait ses débuts dans le monde du tennis à l'âge de 7 ans. Il était ramasseur de balle pendant l'époque coloniale, et ne pouvait pratiquer cette discipline qu'en cachette.»A l'époque, c'était interdit pour un algérien de jouer au tennis, mais il avait une complicité avec Benchikou, ancien président de la Ligue régionale de Constantine de tennis. Il l'a donc aidé à jouer face aux Français, surtout qu'il était doué et s'imposait souvent face à eux'', a encore souligné Amier. Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, le défunt avait dominé le tennis algérien pendant des années.''Mahmoudi était champion d'Algérie pendant plus de dix ans après l'indépendance. Il a également porté les couleurs de l'équipe nationale comme joueur lors de la première participation de l'Algérie en Coupe Davis en 1976 face à l'Iran. Il était aussi capitaine de l'équipe nationale et entraîneur à plusieurs reprises'', a jouté la même source. Après une carrière riche comme joueur, le défunt s'est focalisé sur la formation des jeunes. ''Après avoir rangé sa raquette, Mahmoudi a commencé à entraîner les jeunes. Ses débuts étaient au tennis club de Hydra. C'est avec lui que nous avons commencé à apprendre comment jouer au tennis. Il a formé plusieurs joueurs, notamment les Bounaib et les Batiche'' a détaillé Amier. Lors des dernières années, Mahmoudi a occupé le poste d'entraîneur au NADIT d'Alger. Le défunt a été enterré ce samedi au cimetière de Bordj El Kiffan (Alger), juste après la prière du Dohr.Le président de la Fédération algérienne de tennis et les membres du bureau fédéral ont présenté leurs condoléances les plus attristées à la famille Mahmoudi.

20E JOURNÉE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS (SUITE ET FIN) :

Le MC Oran voit plus grand, le Paradou sans complexe

Le MC Oran, large vainqueur de l'USM Bel-Abbès (5-2) dans le derby de l'Ouest samedi en clôture de la 20e journée de Ligue 1 Mobilis de football, a délogé le MC Alger de sa deuxième place fraichement acquise la veille, s'emparant seul du statut de «Dauphin» avec 35 points, au moment où le Paradou AC s'est hissé au pied du podium, avec 31 points, après avoir dominé la JS Saoura (3-0).



Les choses ont très bien commencé pour le club d'El Hamri, et dès le coup d'envoi de la rencontre, puisque Bentiba a ouvert le score dès la 7e minute, avant que l'ex- paciste Mansouri n'ajoute un deuxième à la 21'. Zouari avait réussi à réduire le score (2-1), en transformant un penalty à la 27', mais le MCO était intraitable dans ce derby et a réussi à ajouter trois autres réalisations, par Mansouri 36', Bellal (69') et Frifer (86'). Entre-temps, Bouguettaya avait réduit le score pour l'équipe locale (84'), mais les carottes étaient déjà cuites. Grâce à cette précieuse victoire en déplacement, le MCO prend seul la deuxième place au classement général, que le MC Alger n'aura gardé finalement que 24 heures, après son large succès vendredi contre le CS Constantine (3-0). De son côté, l'USMBA reste scotchée à la 9e place, avec 23 points, au grand dam de ses supporters, dont certains ont exprimé leurs désarroi en envahissant le terrain pendant la pause citron, avec l'intention de s'en prendre à leurs homologues du MCO, qui étaient relativement nombreux au stade de Sidi Bel-Abbès pour assister à ce derby. Pour sa part, le Paradou a rejoint à la 4e place l'USM Alger et son adversaire du jour, la JS Saoura, qu'il a assez facilement dominé (3-0) grâce notamment à Mellali, auteur d'un doublé aux 84' et 87', alors que l'inévitable Zakaria Naïdji a ouvert le score dès le retour des vestiaires (47').Vendredi, le CS Constantine avait conservé le leadership de la Ligue 1 Mobilis, avec 39 points, malgré sa déroute chez le MC Alger (3-0), au moment où l'USM El Harrach et l'USM Alger se sont neutralisés (0-0) dans le derby algérois. De son côté, la JS Kabylie s'est retrouvée en plein dans la zone de turbulences, après sa défaite (1-0) chez le DRB Tadjenanet et qui la place dans une inconfortable position de premier club relégable. Tout comme la JS Saoura, qui n'a pas remporté le moindre succès lors des quatre derniers matchs, l'USMA semble toujours poursuivie par la guigne, puisqu'après sa défaite à domicile contre l'USM Bel-Abbès au cours de la précédente journée, elle s'est contentée d'un nul vierge contre l'USM El Harrach, alors que ce dernier était réduit à dix pendant la dernière demi-heure de la rencontre, suite à l'expulsion de son milieu récupérateur, Farid Daoud. Pour rappel Jeudi, en ouverture de cette 20 journée, ce sont le NA Hussein Dey , l'ES Sétif et l'US Biskra qui avaient réussi les meilleures affaires, en battant respectivement l'USM Blida (4-1), le CR Belouizdad (2-1)et l'OMédéa (2-0).

R.S

Violence dans les stades : jusqu'à quand ?

LE FOOTBALL ALGÉRIEN vit l'une des plus mauvaises périodes de son histoire. Après un échec sur tous les fronts pour notre sélection nationale et les règlements de comptes entre le bureau fédéral et la LFP, voilà que que les supporteurs, viennent eux aussi, ternir l'entourage complet du sport roi en Algérie. Un constat honteux et fâcheux pour notre ballon rond national. Presque chaque week- end, les terrains algériens se transforment en arènes suite aux rixes qui éclatent entre les supporteurs. Parfois, ces sont des joueurs et des dirigeants de clubs qui s'invitent à la partie pour déverser leur haine sur des arbitres ou des joueurs adverses.

Un rapport, datant du 29 janvier, par le service régional de l'ordre public relevant de l'inspection régionale ouest de la police, a enregistré 21 interventions dans des actes de violence lors de matchs de football en 2017, qui ont fait plus de 90 blessés alors que 31 véhicules endommagés, soulignant une hausse par rapport à 2016 (16 interventions et 54 blessés). Un bilan alarmant et accablant pour l'ouest du pays qui ne cesse d'augmenter. Si des spécialistes estiment que ces incidents sont dus à la mauvaise gestion des stades et à la mauvaise programmation des matchs importants, on notera que même durant des matchs de moindre importance, par exemple ceux des divisions inférieures ou engageant de petites catégories, des débordements et de gros dégâts sont enregistrés, avec leur lot de casse et de blessés. Raison de plus pour reconnaître que le problème est finalement plus profond que cela pourrait sembler. Samedi dernier, à l'occasion d'un derby explosif de l'Ouest placé sous le signe de tous les risques, le MC Oran s'est déplacé à Sidi Bel Abbès pour affronter l'USM Bel Abbès, et ce pour le compte de la 20e journée de Ligue 1 Mobilis. Avant le début du match, qui est finalement sorti de son contexte, les Oranais ont malheureusement été, malgré les appels au calme lancés tout au long de la semaine, victimes d'intimidations. Le bus du club oranais a été caillassé par de pseudo-supporteurs du club de Sidi Bel Abbès, dans une scène désolante qui salit encore l'image de nos compétitions en particulier et du football algérien en général. La Fédération et la Ligue professionnelle n'ont pas encore trouvé de remède nécessaire contre ces actes, qui ne reflètent guère les principes et la beauté de cette discipline et semblent même dépassés par l'ampleur d'actes répréhensibles qui menacent l'ordre public. Une recrudescence qui fait craindre le pire à l'approche de la fin de la saison.

Sofiane Azizi

20E JOURNÉE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 2 MOBILIS

Le CA Batna fait de la résistance et enfonce le CRBA Fekroun

LE CA Batna a, au bout d'un effort intense, réussi à céder la lanterne rouge à sa victime du jour, le CRB Aïn Fekroun, à l'issue de la 20e journée, clôturée samedi. Un précieux succès des Aurésiens dans la course au maintien pour le club face au voisin de Sidi Ghriss, le CRBA Fekroun, de mal en pis au plus bas de l'échelle. Trois points dans l'escarcelle des Batnéens qui ont signé le sursaut d'orgueil tant attendu pour redonner un brin d'espoir à leurs supporters. Décidés à relever la tête et à éviter de tomber dans une spirale négative, les Rouge et Bleu ont mis, d'entrée, la pression sur l'adversaire pour trouver la faille et sceller le sort de la rencontre juste après la demi-heure de jeu, grâce à un doublé de Mahiouz (13' et 32'). Les Tortues d'Aïn Fekroun ont réussi toutefois à sauver l'honneur sans plus, par Ghellab à la 90 minute. Une défaite au goût amer pour le CRBAF, désormais seul à la dernière place du classement général avec 16 points, soit à deux longueurs derrière leur adversaire du jour. C'est dire ce qui attend l'équipe phare de Sidi Ghriss pour espérer sauver sa peau du purgatoire, qui se profile de jour en journée.

S. S.

AL SADD : BOUNADJAH CLAQUE SON HUITIÈME BUT DE LA SAISON

AUTEUR D'UN doublé en Ligue des champions asiatique il y a quarte jours, Baghdad Bounedjah a inscrit son huitième but en championnat, ce samedi, lors du large succès d'Al Sadd face à Al Arabi (5-1), dans le cadre de la 17e journée de la Qatar Stars League.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE AMATEUR (GR. OUEST - 19E JOURNÉE):

21 points d'avance pour l'ES Mostaganem !

RÉSULTATS:

ES Mostaganem - ASB Maghnia 1 - 0
CRB Ain Oussera - ESM Koléa 2 - 4
SA Mohammadia - US Remchi 0 - 1
USMM Hadjout - OM Arzew 2 - 1
CRB Ben Badis - MB Hassasna 0 - 1
IRB Maghnia - IRB El Kerma 2 - 0
SCM Oran - SKAF Khemis 3 - 0
CRB Sendjas - RCB Oued Rhiou 3 - 1

Classement:	Pts	J
1 . ES Mostaganem	52	19
2 .CRB Ain Oussera	31	19
3 .ASB Maghnia	29	19
- ESM Koléa	29	19
5.MB Hassasna	26	19
6 .SKAF Khemis	25	19
- CRB Ben Badis	25	19
8 .SA Mohammadia	24	19
- IRB El Kerma	24	19
- OM Arzew	24	19
- US Remchi	24	19
- SCM Oran	24	19
13.RCB Oued Rhiou	23	19
14. IRB Maghnia	20	19
15.USMM Hadjout	18	19
16 .CRB Sendjas	16	19

CHAMPIONNAT AMATEUR (GR. CENTRE - 19E J) :

L'US Béni Douala consolide sa place de leader

RÉSULTATS:

US Béni Douala – US Oued Amizour 2-0
NC Magra – RC Arbaâ 2-1
NARB Réghaïa – WR M'sila 1-1
WA Boufarik – CR Béni Thour 4-1
IB Khemis El Khechna – JSD Jijel 2-1
CRB Dar El-Beïda – IB Lakhdaria 1-1
MB Rouissat – JS Haï Djabel 2-0
ES Ben Aknoun – RC Boumerdès 0-0

Classement :	Pts	J
1). US Béni Douala	40	19
2). RC Arbaâ	36	19
—). NC Magra	36	19
4). ES Ben Aknoun	35	19
—). WA Boufarik	35	19
6). JS Haï El-Djabal	27	19
—). RC Boumerdès	27	19
—). IBK El-Khechna	27	19
9). NARB Réghaïa	25	19
10). IB Lakhdaria	23	19
11). CRB Dar El Beïda	21	19
12). WR M'sila	19	19
13). JSD Jijel	18	19
14). CR Béni Thour	17	19
—). MB Rouissat	17	19
16). US Oued Amizour	12	19.

CHAMPIONNAT AMATEUR EST (19E JOURNÉE) :

L'USM Annaba fait le trou

RÉSULTATS:

AB Merouana – USM Khenchela 0/0
AS Khroub – NRB Touggourt 1/1
MC Mekhadma – US Chaouia 2/0
CRB Kais – USM Ain Beida 2/0
USM Annaba – MO Constantine 2/0
E Collo – AB Chelghoum Laid 3/2
HB Chelghoum Laid – HAMR Annaba 1/1
CR Village Moussa – US Tébessa 3/0

Questions ? Réponses !

NECTAR OU JUS DE FRUIT : LEQUEL CHOISIR ?



En supermarché, les nectars et les jus de fruits remplissent les rayons. Mais lequel des deux choisir ?

Caractéristiques des nectars de fruits

Les nectars : certains aiment, mais sachez que si vous cherchez des fruits, mieux vaut passer votre chemin. Ces boissons en effet, sont composées de sirop, de jus ou de purée de fruits en faible teneur (parfois reconstitué), de sucre et d'eau. Leur consommation ne présente donc qu'un intérêt limité, tant en matière de goût que d'apports en vitamines.

Avantages des jus de fruits

Le jus de fruit, bien que goûteux, est moins riche en fibres que le fruit lui-même, même s'il renferme des vitamines en quantités non négligeables. Il est surtout intéressant pour ceux qui ne consomment que peu ou pas de fruits.
Oranges, clémentines ou pamplemousses, les jus pourront devenir les stars de vos petits déjeuners. Faciles à préparer, même si vous ne possédez qu'un simple presse-agrumes manuel, ils vous apporteront les vitamines nécessaires à votre journée… à condition de les consommer aussitôt.

Un réchauffement climatique aurait tué les mammouths

Les réchauffements rapides et brefs survenus à la fin du Pléistocène au sein de longues phases glaciaires auraient considérablement affaibli les espèces de la mégafaune, dont les mammouths. C'est la thèse de chercheurs australiens qui ont pu dater, par la génétique, les périodes de déclin de ces grands animaux et les ont corrélées avec les variations du climat. Pour eux, les humains ne sont donc pas les seuls responsables de ces disparitions et un réchauffement climatique serait plus dangereux qu'un refroidissement…



Pourquoi de nombreux grands mammifères de la mégafaune, comme les mammouths, les paresseux géants ou les tigres à dents de sabre ont-ils disparu au cours des dernières dizaines de milliers d'années ? L'émergence de la lignée humaine, douée pour la chasse, est souvent invoquée, ainsi que les épisodes de glaciations qui se sont succédé. Une équipe australienne, dirigée par Alan Cooper (université d'Adélaïde, en Australie), apporte de nouveaux éléments venus de la génétique.
Au sein de l'Acad (Australian Center for Ancient DNA), ces chercheurs étudient les restes d'ADN retrouvés sur des fossiles, jusqu'à 60.000 ans avant le présent. Ils en estiment la diversité au sein d'une même espèce et en déduisent l'état des populations au fil du temps. Ces paléontologistes ont ainsi mis en évidence des fluctuations dans les populations, exodes massifs ou disparition de l'espèce. Les données venues de ce travail de longue haleine ont été rapprochées des âges de ces fossiles ainsi que des enregistrements de l'évolution du climat dans les carottes de glace de l'inlandsis groenlandais et dans les sédiments marins au large du Venezuela sur les derniers 56.000 ans.
La conclusion de ce travail, publié dans la revue Science et résumé dans un communiqué de l'université d'Adélaïde, est que les extinctions coïncident avec les périodes où le climat s'est réchauffé rapidement. À la fin du Pléistocène, dominé par un climat glaciaire, des périodes courtes de réchauffement sont en effet survenues, avec des élévations rapides, jusqu'à 16 °C, suivies d'un retour, brutal également, à des périodes froides. C'est précisément au cours de ces réchauffements rapides, particulièrement il y a 34.000, 30.000 et 28.000 ans, que les populations de grands mammifères semblent avoir été mises à mal. Les changements drastiques de l'environnement (la végétation notamment) seraient la cause première de cette déstabilisation. Les données recueillies expliqueraient bien, en particulier, la disparition du mammouth et du paresseux géant il y a 11.000 ans.

La végétation a changé trop vite pour les grands mammifères

Ce n'est donc pas le climat glaciaire qui posait problème à ces animaux mais la hausse des températures et ses effets sur l'environnement. Le fait n'est d'ailleurs pas surprenant pour les mammouths, dont la génétique a montré combien ils étaient efficacement adaptés au froid et à la steppe arctique. De plus, une étude publiée en 2013 avait indiqué que le mammouth laineux avait mal supporté la sortie de l'ère glaciaire du Riss il y a 120.000 ans.
La première déduction des auteurs est de dédouaner les humains qui ne sont pas nécessairement responsables de toutes les extinctions. Selon eux, l'ours à face courte (Arctodus spp.) avait déjà disparu quand les Hommes ont investi les Amériques, tandis qu'en Europe et en Asie, bien des grands mammifères ont longtemps coexisté avec nos ancêtres. La chasse organisée a en revanche pu jouer un rôle sur ces populations déjà fragilisées.
La seconde déduction est de rapprocher ces événements avec le réchauffement climatique en cours et avec la réduction ou la fragmentation des espaces naturels. Focalisée sur les grands mammifères, qui fournissent de beaux fossiles, l'étude mériterait cependant d'être élargie à la biodiversité en général (si tant est que cela soit possible) avec des informations sur les autres espèces animales et végétales, terrestres et marines.

Nos pulsions alimentaires seraient calmées par l'hormone GLP-1



DES CHERCHEURS américains ont identifié une hormone jouant un rôle important dans les pulsions alimentaires : la GLP-1 pour Glucagon like peptide-1 en anglais. Activée, cette hormone réduirait la consommation d'aliments riches en graisses. En revanche, lorsque le taux de GLP-1 est moindre, cela favoriserait le comportement addictif.
L'obésité aux États-Unis constitue l'un des problèmes de santé publique les plus préoccupants. Or, les thérapies pour endiguer cette épidémie sont rares. Les chercheurs savent aujourd'hui que les mécanismes de régulation qui contrôlent l'alimentation sont divisés en deux grandes catégories.
Il existe celle induite par la simple sensation de faim et celle due au plaisir de manger qui se rapproche plus d'une addiction et qui fait intervenir le circuit de la récompense au niveau du cerveau. Or, c'est cette dernière qui serait principalement responsable de l'obésité.
Il est donc primordial pour les chercheurs de comprendre quels sont les mécanismes impliqués dans ce circuit de la récompense en général et dans celui de la régulation du comportement alimentaire en particulier. C'est ce qu'a cherché à déterminer une équipe de chercheurs de l'université de Rutgers, à Newark, aux États-Unis. Ils ont réalisé des tests sur des souris pour comprendre quelles hormones intervenaient dans ces mécanismes.

Toutes les addictions sont concernées

Les résultats de cette étude, publiés dans la revue Cell Reports, ont mis en évidence que lorsque le taux de l'hormone Glucagon like peptide-1 (GLP-1) était réduit dans le système nerveux central des souris, ces dernières consommaient plus de nourriture riche en graisses. En l'activant, les scientifiques ont constaté qu'elle modifiait les communications entre les neurones du circuit de la récompense, donc ceux responsables des comportements addictifs. Le résultat a été que les souris consommaient moins de nourriture et, mieux encore, qu'elles avaient perdu la préférence pour les aliments riches en matières grasses.
« En explorant les relations entre apports alimentaires, l'hormone GLP-1 et la transmission des neurones au sein du circuit de récompense, nous fournissons une perspective intéressante qui pourrait avoir des implications sur les comportements alimentaires mais également sur d'autres comportements addictifs comme l'abus de drogues et toutes les toxicomanies », concluent les auteurs de l'étude.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:38	12:43	15:48	18:18	19:38
CONSTANTINE	05:43	12:48	15:53	18:23	19:43
ALGER	05:57	13:02	16:07	18:37	19:57
OUARGLA	05:48	12:53	16:04	18:33	19:48
CHLEF	06:04	13:09	16:15	18:44	20:04
MOSTAGANEM	06:09	13:14	16:20	18:49	20:09
ORAN	06:12	13:17	16:23	18:53	20:12

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6011 – LUNDI 3 DJOUMADA EL THANIA 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	15°	9°
Oran	15°	8°
Constantine	10°	2°
Ouargla	21°	9°

DÉSORMAIS PARTENAIRE DU CRA

Le groupe Condor s'implique dans l'action humanitaire

Dans le cadre du renforcement de sa politique de solidarité et de la multiplication de ses sources de financement, le Croissant rouge algérien (CRA) a signé, hier, une convention de partenariat de deux ans avec le Groupe Condor.



La présidente du CRA, Saïda Benhabyles, a indiqué que ce contrat est « le plus important» de ceux conclus auparavant, et que Condor devient ainsi partenaire stratégique du CRA. Ce partenariat consiste, a-t-elle clarifié, à assurer, la prise en charge totale de 300 volontaires, participants à l'assemblée ordinaire de cette organisation caritative du 14 au 16 mars 2018.

Par la même occasion, Benhabyles a souligné que la politique de cette organisation vise, avant tout, à instaurer la culture de solidarité auprès des citoyens. Elle a précisé que le CRA œuvre à étendre ses actions humanitaires aux catégories vulnérables et nécessiteuses qui se trouvent « au fin fond de l'Algérie». Pour ce faire, l'administration de cette organisation procède, en étroite collaboration avec les comités de quartier, à l'établissement des listes des personnes dans le besoin.

Elle a rappelé que depuis 2014, le CRA a décidé d'adopter une nouvelle stratégie pour remplir sa mission humanitaire « sans être un fardeau pour les pouvoirs publics «, soulignant que l'organisation en question a pu valoriser, ces dernières années, « sa crédibilité, et ce grâce à la transparence de ses actions «. En outre, le Croissant rouge algérien prévoit un partenariat avec le Forum des chefs d'entreprises (FCE). A ce propos, Benhabyles a annoncé que le FCE s'engagera à construire un entrepôt conforme aux normes internationales et qui aura pour vocation d'emmagasiner et de conserver les denrées alimentaires et les produits médicaux. Par ailleurs, le directeur du groupe Condor, Moussa Benhamadi, a estimé que celui-ci arrive à s'imposer sur le marché national électronique, tout en donnant de l'importance au travail humanitaire. «Notre groupe veille à accompagner les organisations humanitaires dans leur travail, et à intégrer cette logique de solidarité parmi les Algériens «.

C'est dans ce sens que cette convention de partenariat a été signée, en vue d'apporter sa contribution à l'action caritative. La présidente du CRA n'a pas manqué de remercier les efforts de son nouveau partenaire, d'autant plus que la date de signature du contrat de partenariat, soit le 18 février, coïncide ave la journée du chahid.

Selon elle, c'est un choix qui atteste de l'attachement de cette instance caritative aux « valeurs novembristes «. Elle a fait savoir qu'il est envisagé dans l'avenir de renouveler le contrat en question, en élargissant la contribution du groupe Condor au travail humanitaire.

Aziza Mehdid

2 200 FAMILLES BÉNÉFICIERONT D'UN LOGEMENT

Lancement de l'ultime étape de la 23e opération de relogement

LA DEUXIÈME étape de la 23e opération de relogement dans la wilaya d'Alger sera lancée ce mercredi au profit de 2 200 familles. Ces dernières bénéficieront de logements neufs de type public locatif (LPL) et social participatif (LSP), a annoncé hier le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh. Dans une conférence de presse en marge de la célébration de la Journée nationale du chahid, le wali a annoncé que 2 200 familles seront relogées et les secteurs concernés par cette 2e étape de la 23e opération sont les sites situés à l'ouest de la capitale. Il s'agit de ceux de Douéra, de Mahelma et de Zéralda.

M. Zoukh a fait savoir que la wilaya d'Alger a tracé les grandes lignes de la 24e opération (sans en préciser la date ou les bénéficiaires). Le programme du logement aidé sera également relancé, a-t-il annoncé.

Il a précisé que les services de la wilaya ont reçu pas moins de 15 000 recours des familles non retenues par ces opérations, dont 1 000 dossiers ont été retenus pour réexamen et d'autres pour un éventuel relogement.

Par ailleurs, les autorités de la wilaya d'Alger ont marqué, hier, leur attachement aux faits marquants des évènements historiques de la Révolution. C'est ainsi que le wali, Abdelkader Zoukh, a mis en exécution un riche programme commémorant la date symbolique du 18 février, en présence des autorités locales civiles et militaires. Y ont assisté, notamment, des élus APC et APW et des délégués des organisations de la société civile, des scouts et des anciens moudjahidine. Dans ce cadre, le programme de commémoration de cette date historique s'est déroulé principalement dans deux communes, Alger-Centre et Dar El Beida, ainsi qu'au cimetière des martyrs des Eucalyptus.

Samir Mouloud

JS KABYLIE

Noureddine Saâdi jette l'éponge

LA DIRECTION de la JS Kabylie (Ligue 1 Mobilis de football) et l'entraîneur Noureddine Saâdi ont trouvé hier un accord pour une séparation à l'amiable. «J'ai eu une discussion avec le président Chérif Mellal par téléphone (il se trouve à l'étranger) pour une séparation à l'amiable. J'étais prêt à continuer ma mission mais certaines personnes ont voulu le contraire. Je m'apprêtais à diriger la séance d'entraînement d'aujourd'hui (dimanche) mais j'ai finalement décidé de rebrousser chemin pour éviter les tensions. Je souhaite à l'équipe beaucoup de succès en vue du reste du parcours», a déclaré Saâdi. Le départ de Saâdi, arrivé en janvier dernier en remplacement d'Azeddine Aït Djoudi, intervient deux jours après la défaite concédée en déplacement face au DRB Tadjenanet (1-0) dans le cadre de la 20e journée de la compétition. La JSK, qui pointe à la 14e place au classement (19 points), n'a plus gagné le moindre match depuis la 8e journée. L'équipe la plus titrée du pays, qui a entamé la saison avec le duo Rahmouni-Moussouni avant qu'il ne cède sa place à Aït Djoudi, est sérieusement menacée par le spectre de la relégation. Lors de la 21e journée prévue le week-end prochain, la JSK accueillera vendredi l'USM Bel-Abbès au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou (16h00) dans un match déjà décisif pour les «Canaris».

R. S.

TAMANRASSET

Reddition d'un terroriste

UN TERRORISTE s'est rendu hier aux autorités militaires à Tamanrasset grâce aux efforts fournis par les forces de l'Armée nationale populaire, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts fournis par les forces de l'Armée nationale populaire, un terroriste s'est rendu hier aux autorités militaires à Tamanrasset/(6e RM)», a précisé la même source. Il s'agit de T. Abdelkader alias Abdennabi, qui a rallié les groupes terroristes en 2011, a ajouté la même source, relevant qu'il a été procédé à la récupération d'un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, d'un pistolet automatique, d'un fusil à répétition de type M14, d'un fusil à lunette, de cinq chargeurs pour différentes armes et d'une grande quantité de munitions de différents calibres. «Ces résultats de qualité interviennent pour réitérer les efforts inlassables des unités de l'Armée nationale populaire engagées sur l'ensemble du territoire national pour la défense du pays et mettre en échec toute tentative d'atteinte à la sécurité du pays», a souligné le communiqué du MDN. **S. N.**

CRIMINALITÉ

Saisie de 100 kg de kif traité à Tlemcen et Béchar

UNE QUANTITÉ de 73 kgde kif traité a été saisie, avant-hier à Tlemcen, par des éléments de la Gendarmerie nationale et une autre quantité s'élevant à 25,6 kg a été également saisie par des garde frontières à Béchar, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi, le 17 février 2018, 73 kilogrammes de kif traité à Tlemcen/(2e RM), tandis que des garde frontières ont saisi à Béchar/(3e RM), une autre quantité s'élevant à 25,6 kg», précise la même source. Dans le même contexte, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont saisi 948 unités de différentes boissons à Mostaganem/(2e RM), tandis qu'un un individu en possession de 3 539 boîtes de médicaments a été appréhendé à Tindouf/ (3e RM)». D'autre part, des garde côtes ont déjoué une tentative d'émigration clandestine de 9 personnes à bord d'une embarcation de construction artisanale à Annaba (5e RM), alors que des éléments de la Gendarmerie nationale et des garde frontières ont intercepté 81 immigrants clandestins de différentes nationalités à Oran, Nâama, Tlemcen, Aïn Témouchent, Béchar et Adrar», conclut le communiqué. **S. N.**